

FICHER CONTRATS DE MARIAGES

(Extraits des minutiers cotés: 3E 7628, 3E7629, 3E7630 aux AD 11)

Vous trouverez ci-dessous une suite de fiches résumant l'essentiel du contenu de contrats de mariages relevés dans trois minutiers de notaires ayant exercé à Arques au XVIIIe siècle.

Elles peuvent faciliter les recherches et fournir des renseignements sur les parties contractantes.

Ref : 3E7628	Date : 26/3/1741	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Arié Pierre		Blaize		
EPOUSE	Valmigère Bernarde (absente)	Valmigère	Bernard	Banides Marguerite	Père assisté de son fils Pierre

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
90 livres	Une robe et jupe de burat Une couverture laine valant 12 livres 4 linseuls toile commune de valeur de 22 sols la cane de 18 pans chacun un coussin garni de 25 livres de plume une coite sans plume une veste et jupe drap de pagès	
<p>Le tout sera remis au futur sauf la veste et la jupe drap de pagès qui seront payées un an après consommation du mariage</p> <p>Les trente écus seront payés dans les 3 ans en 3 paiements égaux le premier à la fête de St Gérard</p> <p>Blaize Arié reconnaît sur un bien qu'il a donné à son fils à cet effet</p>		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
135 Livres	45 Livres

La future pourra repeter les cas dotaux avec augment et tiercement

Divers	Signatures des pères des époux
---------------	--------------------------------

Ref :3E7628	Date : 6/1/1742	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Barbaza Raymond	Arques (l'héritière)	Barthélémy	Cros Marie	
EPOUSE	Gibert Marie	Missègre	Jean	Delbourg Marie +	Assisté de Jean Delfour son b-fils de la métairie de Cros

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
	Le père donne à la fille la moitié de tous ses biens tant en fonds que cavaux et l'autre moitié à la fin des ses jours	
<p>Le père se réserve 125 livres pour doter sa fille Marianne, s'il décède avant qu'elle ne se marie elle pourra se faire payer par R. Barbaza lorsqu'elle aura 25 ans ; en attendant travaillera sur ledit bien et sera vêtue nourrie et entretenue dessus</p> <p>Si elle se marie avant 25 ans Barbaza lui donnera les 125 livres</p> <p>Si elle se marie du vivant du père la dot sera payé par moitié par le père et Barbaza</p> <p>Si séparation entre beau-fils et beau père il y'aura partage des fonds et cavaux et chacun jouira sa moitié</p>		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Epoux reçoit 150 livres de son père (légitime) et 250 de sa mère (de son chef)</p> <p>Le père verse un acompte de 80 livres (soit 13 écus de six livres pièce et quarante sols de monnaie)</p> <p>Le reste sera payé dans un an</p> <p>La somme sera reconnu sur les biens de Gibert (la moitié donnée et celle qu'il se réserve)</p>	<p>La moitié des biens reçus par la fille sont estimés à 200 livres</p>

Divers	Initiales pour Jean Gibert ; B couché pour Barthélémy Barbaza
---------------	---

Ref :3E7628	Date : 21/2/1740	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Boutet Philip		Guillaume		Assisté de Paul Vidal son cousin
EPOUSE	Barrière Catherine (absente)		Joseph		Assisté de Jean son fils et de Jean Cros son beau-fils

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
150 livres tant de son chef que de sa femme payable en 4 ans 37 livres 10 s à la feste des saints	Une robe et jupe de burat Une couverture laine de sept barres 4 linseuls toile de deux cannes quatre pans toile de maison une caisse sapin fermant à clef un coussin ou traversin de boutane garni de plume le tout estimé 45 livres sera remis avant le mariage	
L'époux sera tenu de reconnaître la dot		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père de l'époux donne la moitié de son bien fonds à la charge que Philip vivra « a même pot et feu » avec ses père et mère. S'il voulait se séparer Philip ne pourra prétendre que la quatrième partie ; le père se réservant le droit de disposer des $\frac{3}{4}$ restant en faveur de qui bon luy semblera	

La future pourra répéter les cas dotaux avec augment et tiercement

Divers	Initiales pour Joseph Barrière
---------------	--------------------------------

Ref : 3E7628	Date : 21/8/1740	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Brunet Raymond	Fourtou (las Egues)	Pierre +	Alberny Paule	Assisté de Jean Deloupy son beau frère d'Arques
EPOUSE	Jean Isabeau	Fourtou (La Mouline)	Antoine		

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
75 livres dont 34 ont été payées le reste 20 livres 10 s à la St Michel 1741 et même somme à St Michel 1742		
L'époux sera tenu de reconnaître la dot		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
	120 livres

La future pourra répéter les cas dotaux avec augment et tiercement
--

Ref :3E7628	Date : 15/1/1741	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Carla Antoine	Arques	Antoine	Bordis Catherine	Assisté de J.Pierre Cros son beau-frère et A. Saunière (cousin)
EPOUSE	Denarnaud Marie	Pébrières	Bernard	Tiffou Marianne	Assistée de Jean Pierre son frère et de son parâtre Jacques Bernard

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
60 livres	2 linseuls toile commune, une caisse en sapin avec fermetures, une couverture laine, un coussin garni de 25 livres de plume, un robe cadis	
Carla sera tenu de reconnaître le tout à réception		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
L'époux reçoit la moitié des biens du père à condition de vivre avec ses père et mère Si séparation , lui donne une maison dont une muraille menace ruine (elle sera réparée à frais communs), un pré, la moitié d'un jardin, le quart d'une vigne Et ne pourra plus rien demander Estimation des biens à 100 livres	36 livres (pour régler le contrôle)

La future pourra répéter les cas dotaux avec augment et tiercement

Divers	Carla père et fils, Jacques Bernard posent leurs initiales
---------------	--

Ref :3E7628	Date : 13/2/1740	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Caverivière Jean				
EPOUSE	Tiffou Marie	Monferran			Assistée de son frère Jean et de M ^{anne} Captier sa b-s

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
120 livres savoir 75 L laissées par testament du père ; 24 livres qu'elle a gagné en servant, et deux brebis de 4 livres 10 s l'une et une garde robe de 12 livres		
Caverivière a reçu acompte des 75 livres, il a encaissé les 24 livres et reçu les 2 brebis et garde-robe. Il reconnaît le tout sur ses biens		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse

La future pourra répéter les cas dotaux avec augment et tiercement

Divers	Si prédécès du futur mari l'épouse recevra 30 livres, mais s'il provient des enfants et qu'elle vienne à se remarier elle ne pourra prétendre à cette somme. Dans ce cas là elle ne pourra exiger que ce qu'elle s'est constitué. Tenant vie viduelle elle sera vêtue, nourrie et entretenue sur les biens du défunt Le futur donnera robes, bagues et bijoux à la future selon sa condition
---------------	---

Ref	Date	Lieu			
3E7628	7/2/1740	Camps			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Coudié Jean	Camps	Pierre +		Assisté de Jeanne Coudié sa tante et de ses cousins J. Moulines, J. Bonnery
EPOUSE	Raynaud Marguerite	La ferrière	Jean +	Mournet Jeanne qui l'assiste	Assistée de son oncle Alexandre Raynaud, Alexis son frère, Jean Raynaud son cousin

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
60 livres legs testamentaire du père	Cabinet à deux battants fermant à clé estimé 6 livres	
Le futur devra reconnaître le tout sur ses biens		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
L'époux reçoit le quart des biens de sa tante qui s'en réserve la jouissance pendant 10 ans	

Augment et tiercement

Ref	Date	Lieu			
3E7628	23/9/1742	Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Cros Bernard	Bernous	Jean qui l'assiste	Jean Isabeau	
EPOUSE	Bénazeth Agathe	Fourtou	Pierre +	De Robert Jeanne	Assistée de son frère Antoine et de Etienne de Robert Sr de la Chardonnière et Germain de de Robert Sr de la Teilhete

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
60 livres legs testamentaire dont 30 livres ont été payées par son frère dvt notaire, le reste en 2 ans 15 livres/an		
<p>Le futur devra reconnaître le tout sur ses biens, moyennant quoi le futur sera tenu de donner robes bagues et bijoux à la future.</p> <p>Le futur époux donne 30 livres de survivance à la future payable une fois seulement.</p> <p>Si veuve aura la jouissance du bien tenant vie viduelle</p>		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père donne au futur tous et chacun ses biens à condition qu'il vive en commun avec. Si séparation il ne pourra jouir des biens qu'au décès du père. En outre le fils devra donner à ses frères et sœurs savoir 75 livres aux garçons et 100 livres aux filles ; en attendant travailleront au bien commun Estimation des biens donnés à 100 livres	

Augment et tiercement

Divers	
	L'époux s'engage à entretenir sa mère, si séparation il lui versera de pension : 2 setiers de blé 2 de seigle, neuf livres et habillée de 3 en 3 ans. Convenu que si l'un des frères ou sœurs décède sa part revient à Jean

Ref :3E7628	Date : 1/1/1741	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Cros Jean François	Pébrrières	Paulet		Assisté de Jean son frère
EPOUSE	Boutet Marianne (absente)	Arques	Guillaume (faisant pour elle)		Assisté de Philip son fils et de Paul Vidal son neveu

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
90 livres dont la moitié sera payée à la prochaine Nôtre Dame d'août et l'autre même jour 1742	1 robe burat saminat ensemble la jupe 4 linseuls toile commune 18 pans chacun 1 couverture de 14 livres garde robe à 2 battants fermant à clé de valeur 6 livres un coussin boutane garni de plume une paillasse toile commune Le tout avant la célébration du mariage	
Epoux reconnaîtra sur ses biens		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père donne le quart de tous et chacun ses biens pour en jouir en cas de séparation et l'autre quart à la fin de ses jours s'en réservant la jouissance tant pour lui que pour sa femme leur vie durant et ne pourra disposer de celui qui restera (supposé qu'il eut besoin de le vendre ou engager). Si le futur reste chez son père vive à « même pot et feu » et travaille avec son frère Bernard au décès du père partage des biens en deux parts égales (s'il part n'aura que le quart)	45 livres

Augment et tiercement

Divers	Si séparation de Jean François avec son père sera tenu de payer par moitié le legs fait à Marie Cros sa sœur épouse de Jean Saunière Initiales pour Paulet Cros
---------------	--

Ref :3E7628	Date : 1/1/1742	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Delbourg Pierre	Bouisse (Béutes)			Assisté de ses 2 frères Jean et Antoine et de son cousin Ant. Dbg de la mét. de Résseguier
EPOUSE	Azais Marie (absente)	Arques (Trauquière)	Jean	Cros Jeanne	Parents faisant pour elle

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		La moitié de tous ses biens en fonds qui consistent en la métairie de la Trauquière et ses dépendances se réservant le quart de cette moitié en cas de séparation leur vie durant (ne s'en réservant que la jouissance)

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
17 bêtes à laines de 5 livres pièce (elles seront remises de jour en jour)et le legs à lui fait par le testament de Barthélemy Dbg son père (sera remis le dit legs comme est dit dans le testament) Estimation 150 livres	200 livres

En cas de séparation Pierre Delbourg ne pourra répéter en espèce tant les bêtes que le legs qui seront reconnus sur les biens donnés à la future épouse

Divers	<p>Est convenu que le dit Azais et Pierre Delbourg feront le parti a Jean Pierre et Marion Azais scavoir dix écus à chacun tant l'un comme l'autre et les nipes à Marion (d'une valeur de 20 livres). Jean Azais se réserve la moitié restante pour la donner à son fils Barthélemy, Jeanne Cros sa femme en aura la jouissance</p> <p>Convenu que dettes et hypothèques seront partagées de moitié, que tous les cabaux tant à cornes gros que menus seront partagés de moitié (Azais ayant au préalable levé les 17 bêtes apportées par le futur qui lui appartiendront en seul). La récolte pendante sera aussi partagée par moitié</p> <p>J. Asais (écrit son nom)</p>
---------------	--

Ref :3E7628	Date : 29/10/1741	Lieu : Camps			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Delmond Jean Paul	Fourtou (le carretier)	Paul (qui l'assiste)		
EPOUSE	Burgat Marie (absente)	Cubières (bailhesats)	Louis faisant pour la fille	Sabineau Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
75 livres de son chef et 15 livres de celui de sa femme. Le tout payable en 3 ans à chaque notre dame d'août, à l'exception des 15 livres de la mère qui seront payées après le décès des parents		
Et moyennant la susdite constitution le futur sera tenu de donner à la future robes bagues et bijoux		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père donne au fils tous et chacun ses biens tant en terres que cabaux avec condition qu'ils vivront et demeureront ensemble tant que père et mère vivront. Si séparation Jean Paul ne pourra exiger qu'après leur mort. Le père se réserve de doter ses trois enfants restants en tirant dudit bien . S'il décédait avant Jean Paul devra doter ses sœurs 25 écus à chacune et son frère 150 livres Les biens donnés à Jean Paul sont estimés à 150 livres	

A réception le futur reconnaîtra le tout sur son bien , avec augment et tiercement pour être répété le cas échéant

Ref :3E7628	Date : 21/2/1740	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Doutre Jean	Cassaigne (Clapiès)			
EPOUSE	Cathala Angélique (absente)	Monferrand	Jean (faisant pour elle)		

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
25 livres et du chef de sa femme 80 livres	4 linseuls de deux cannes 4 pans toile de maison un garde robe bois de sapin à deux battants fermant à clé	
Les effets dotaux et 30 livres seront remis avant la célébration du mariage, les 75 livres restant seront payées en 5 ans soit 15 livres chaque notre dame d'août		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
	Evalués à 15 livres

A l'entier paiement reconnaissance avec faculté d'augment et tiercement

Divers	Si prédécès de l'époux la veuve sera nourrie vêtue et entretenue sur son bien tenant vie viduelle
---------------	--

Ref : 3E7628	Date : 22/9/1741	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Fages Paulet	Molières (Verrière)	François	Habram Marie +	Présence de Jeanne Raynaud sa marâtre
EPOUSE	Raynaud Isabeau	Arques	Antoine	Raynaud Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		La moitié de tous et chacun les biens du père qui se réserve l'autre moitié, étant convenu qu'ils vivront à « même pot et feu » et s'ils se séparent ne pourront les futurs exiger que ladite moitié, mais s'ils vivent ensemble jusqu'au décès des parents le père donne tous et chacun ses biens restants, la mère fait pareille donation Se réservant la moitié des dits biens de pouvoir les vendre ou engager pour leur subsistance ou les donner a qui bon leur semblera si lesdits fiancés leur étaient rebelles telle est la convention sans que la dite clause puisse être réputée comminatoire mais de convention expresse

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
200 livres (160 du père 40 de la mère) payées trente trois écus de 6 livres et quarante sols	200 livres

Divers	<p>Convenu que les 200 livres reçues par le beau père seront placées en bien-fonds et en cas de séparation avec le beau-fils seront partagés par moitié. Si la séparation survient avant l'acquisition des bien-fonds la somme sera partagée par moitié</p> <p>A la lecture a été convenu que Antoine Raynaud pourra vendre le bien restant et non donnés et que le futur beau-fils et sa fille ne pourront exiger que le bien qui restera au décès des beaux parents ; et les dits biens ne pourront être recherchés en cas qu'ils fussent vendus</p> <p>Les pères des futurs époux signent</p>
---------------	--

Ref :3E7628	Date : 9/1/1743	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Fraiche Raymond (brassier)	Valmigère			
EPOUSE	Mournet Jeanne (absente)	Cubières (Bailhessats)			Simon son frère faisant pour elle

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
100 livres à ce compris les « dotalisses », savoir 60 livres du chef de sa mère, 6 livres de sa gd mère et 34 de son père		
Ledit Fraiche a reçu 67 livres savoir 27 en nipes et 40 en grains et argent. Le solde sera payé à la prochaine fête de St Michel Le futur reconnaît(ra) le tout sur ses biens		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
	100 livres

Augment et tiercement et répétition le cas échéant

Ref :3E7628	Date : 5/11/1740	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Gibert Raymond	Missègre			
EPOUSE	Azais Marianne Vve Denarnaud de la « borde nove » Bains	Terroles			Assistée de Guilhaumette Azais sa sœur et de Caverivière Guilh. de Missègre

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
30 livres	Deux linseuls Une caisse bois sapin fermant à clef Une robe burat	
Reconnaissance avec augment et tiercement		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
100 livres	20 livres

Divers	Si prédécès de l'époux veut que la veuve soit jouissante d'une maison, d'un jardin et d'un champ de 6 cartières de terre, gardant vie viduelle. Si elle se trouve dans un extrême besoin elle pourra vendre, en le communiquant aux enfants dudit Raymond et si ceux-ci lui donnent le secours elle ne pourra point vendre
---------------	--

Ref :3E7628	Date : 13/1/1741	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Maury Jean Baptiste	Bains de Rennes (borde d'en Sibade)	Jean	Denarnaud Marie +	
EPOUSE	Azais Rose	Bains de Rennes (borde de Coumesourde)	Jean Pierre +	Audonnet Françoise qui l'assiste	Assistée de Pouzols Antoine son oncle de Montazels

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
75 livres laquelle somme sera payée en cinq ans 15 livres/an	Cinq linseuls de 20 pans chacun toile commune Un coussin toile boutane garnie Une paillasse de trois cannes toile Une couverture laine valant 12 livres Une veste et jupe raze commune Le tout sera remis avant le mariage	
A réception du tout l'époux le reconnaîtra		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Maury père donne au futur époux la moitié de tous ses biens, à condition de ne point se séparer, si séparation ne lui donne que le quart et ne pourra exiger l'autre quart qu'après la mort du père. Père et fils paieront par moitié la dot d'Isabeau (sœur du futur) qui sera de 100 livres Dettes et légats seront payés de moitié Biens estimés à 200 livres	Quarante livres

Augment tiercement répétition

Divers	Initiales pour Maury père et fils
---------------	-----------------------------------

Ref :3E7628	Date : 27/3/1740	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Mir Jean	Bouisse (St Pancrace)			Assisté de Saturnin et Pierre ses frères
EPOUSE	Capdeville Marguerite	Coustaussa		Vidal Catherine L'assiste	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
	Jupe et robe de burat saminat	Une maison contenant 4 cannes à Coustaussa

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Saturnin et Françoise Doutré donnent et constituent tous et chacun leurs biens qui leur resteront	

Divers	
---------------	--

Ref :3E7628	Date : 13/4/1740	Lieu : Camps			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Mournet Simon	Camps (Bailhessats)	Jean (présent)		Assisté de son oncle Pierre
EPOUSE	Gazeu Marie	Bugarach (Linass)	Pierre faisant pour la fille	Olive Peyronne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
120 livres dont 60 payées avant le mariage et le reste sur deux ans à N.D d'août	Robe et jupe de burat saminat Une couverture de laine Un coussin de boutane garni de plumes Cabinet de sapin à deux battants fermant à clé	
Reconnaissance à réception avec augment et tiercement pour répétition cas échéant		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père de l'époux lui lègue la troisième partie de ses biens. Un tiers destiné à son fils Pierre ; le tiers restant sera partagé entre les deux frères après la mort du père. Pierre ne pourra rien plus prétendre sur les biens de sa mère	27 livres

Divers	Les deux frères seront tenus de payer la constitution dotale à leurs sœurs, et de payer les dettes dues au décès du père Initiales de Pierre Mournet
---------------	---

Ref :3E7628	Date : 28/10/1741	Lieu : Camps			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Mournet Bertrand	Camps	Bernard +	Chauvet Jeanne	Assisté de Nicolas son frère et de Pierre Mournet son cousin
EPOUSE	Murou Bernarde		Guillaume		Assistée de sa sœur Marie et de Pierre Flamand son beau-frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
60 livres qui seront payées par Pierre Flaman le beau-frère sur 10 ans soit 6 livres/an sans intérêts. Le père cède tous ses biens à son beau fils qui devra l'entretenir car il est infirme et alité	Deux draps de lit valant chacun 2 livres 10 sols payés dans 2 ans Une couverture laine valant 10 livres sera payée à N.D d'août	
Le futur reconnaîtra les biens à réception avec augment et tiercement pour répéter si besoin		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
80 livres	75 livres

Divers	Si le père décède et si Bernarde demande un supplément de légitime Flaman précomptera les dépenses faites par le beau-père malade Le futur donne quinze livres de survivance à la future
---------------	---

Ref :3E7628	Date : 31/1/1741	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Pech Jean	Bouisse (Font de Razouls)	Alexis +		
EPOUSE	Barbaza Jeanne	Bouisse (Boudis)	Jean +	Cros Marie (sic, en fait Barbaza)	Assistée de Bd Barbaza son oncle et de Cros Alexis son beau-frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
30 livres laissées par le testament de Jean Barbaza payée (5 écus de 6 livres)		
Reconnaissance augment et tiercement avec répétition si besoin		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse

Divers	<p>Si prédécès de l'époux la veuve aura la jouissance de la moitié des biens qu'il laisse, tenant vie viduelle et qu'elle ne se remariera point, possibilité de vendre si extrême nécessité.</p> <p>Si elle venait à se remarier il lui donne 30 livres de survivance et ne pourra prétendre rien d'autre.</p> <p>Bernard Barbaza signe Jean Pech initiales</p>
---------------	---

Ref :3E7628	Date : 11/10/1741	Lieu : Camps			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Prax Jean (absent)	Montferrand (cercle)	Jean	Limouzy Marie	Epoux réside à Rouffiac
EPOUSE	Payri Marie (absente)	Rouffiac	Jean	Olive Isabeau	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
90 livres à prendre sur Etienne Payri de Soulatge frère de la future. Trois paiements de 30 livres le premier le 1/12/1741. Si le fils fait défaut le père paiera		
A réception le futur reconnaîtra, augment, tiercement répétition		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père donne 60 livres au fils 45 de son chef et 15 de celui de la mère payable en 4 ans et 4 versements égaux (le premier à la prochaine fête N.D d'août). Le futur ne pourra rien plus prétendre.	

Ref : 3E7628	Date : 18/9/1740	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Raynaud Pierre	Terroles			Assisté de Grégoire et Joseph ses frères
EPOUSE	Jean Françoise	Véraza (Sautels)	Etienne (faisant pour sa fille)		Assisté de Jean Cros et Antoine Saunière ses beau-fils

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
90 livres la moitié a été payée, l'autre moitié dans deux ans (N. D d'août)		
Et moyennant ce le futur sera tenu de l'orner de bagues et bijoux selon son état et condition A réception reconnaîtra avec augment tiercement et répétition		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
156 livres	

Divers	Initiales pour le père de l'épouse et Joseph Raynaud
---------------	--

Ref :3E7628	Date : 26/11/1741	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Raynaud Jacques	Peyrolles (Pontils)	Pierre +	Fraiche Marie	
EPOUSE	Saunières Marie (absente)	Peyrolles	Antoine		

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
72 livres : savoir 55 livres et la caisse de son chef et 15 de celui de la mère. 15 livres ont été payées le reste en 6 ans neuf livres dix sols chaque fois à la fête de St Michel de septembre	Caisse sapin avec serrures valant six livres	
Sera tenu le futur donner la future de robes bagues et bijoux Reconnaissance, augment, tiercement et répétition		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Sa mère lui donne trente livres qui ne pourront être exigées qu'après le décès de la mère Le futur estime ses biens à 60 livres	

Divers	Le futur donne 15 livres de survivance Saunière père signe
---------------	---

Ref :3E7628	Date : 23/9/1742	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Raynaud Claude	Bouisse (Boudis)	François	Azais Françoise (présente)	Assisté de François son frère
EPOUSE	Villefranche Marie (absente)	Albières	Pierre (faisant pour elle)	Bernard Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
36 livres avant la cérémonie		
Sera tenu le futur donner la future de robes bagues et bijoux Reconnaissance, augment, tiercement et répétition		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Le père de l'époux lui donne tous ses biens aux conditions suivantes :</p> <p>Vivront ensemble à « même pot et feu ».</p> <p>Travailleront sur les biens.</p> <p>Le futur paiera à chacun de ses 5 frères 30 livres du chef du père et 6 de la mère à leur mariage ou à 25 ans ; Jean l'aîné recevra 60 livres au lieu de 30. Les susdits légats seront payés dans deux ans lorsqu'ils se marieront la moitié au mariage, le restant un an après.</p>	

Divers	Françoise Azais sera vêtue et nourrie sur les biens de son mari sa vie durant suivant son état et condition
---------------	---

Ref :3E7628	Date : 7/11/1741	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Rivière Guillaume	Sougraigne (croutex)			Assisté de son oncle Pierre Dénarnaud
EPOUSE	Rousset Françoise (absente)		Jacques (faisant pour elle)	Barutel Françoise	Assisté de Raymond son fils

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
200 livres comptées en argent (8 louis d'or de 24 livres et 40 sols monnaie)		
Sera tenu le futur donner la future de robes bagues et bijoux Le futur et son oncle => Reconnaissance, augment, tiercement et répétition		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Pierre Denarnaud oncle de l'époux lui donne la moitié de ses biens (fonds et cavaux) à condition qu'ils vivront ensemble et l'autre moitié à la fin de ses jours s'il n'en a pas disposé et si le futur n'a pas été ingrat Estimation des biens à 200 livres	

Divers	En cas de prédécès l'épouse sera jouissante du bien tenant vie viduelle même s'il n'y a pas d'enfant Dénarnaud signe Père de l'épouse initiales
---------------	---

Ref :3E7628	Date : 15/10/1741	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Rousset Jacques	Sougraigne (crouzils)			Assisté de Jean Rougé des Bernous et Jean Belot de Lauzadel
EPOUSE	Azais Marianne (absente)	Arques (Frau basse)	Jean	Delbourg Toinette	Assisté de son frère Jean petit Azais

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		La moitié de ses biens (fonds et cavaux) l'autre moitié au décès du père et de son épouse s'en réservant l'usage (les deux)
Les futurs devront doter les deux sœurs de la future telle que de droit de moitié.		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
300 livres et 24 brebis estimées à 4 livres l'une 170 livres d'acompte ont été versées (28 écus de 6 livres 1 écu de 3 livres) le solde est promis de jour en jour ainsi que les brebis	

A réception le père de la future fera reconnaissance, avec augment, tiercement et répétition

Divers	Rousset venant à mourir avant son beau père celui se réserve de faire selon ses grés de la moitié réservée. De même si a future décède avant son père fait mêmes réserves
---------------	--

Ref :3E7628	Date : 14/2/1740	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Saunières Jean	Arques	Antoine		Assisté de son oncle Jean Saunière de Montazels
EPOUSE	Cros Marie		Paulet (faisant pour la fille)		Assisté de son fils Jean

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
150 livres dont 75 livres payables en septembre 1741 et le solde en septembre 1743	1 robe et jupe de burat saminat une couverture de 7 barres 4 linseuls de 20 pans chacun une coite et coussin le tout garni de plumes un garde-robe sapin à deux battants fermant à clé le tout remis avant célébration avec ce ne pourra plus rien prétendre sur la succession de ses parents	
A réception le futur fera reconnaissance, avec augment, tiercement et répétition		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père du futur lui donne la moitié de ses biens fonds pourvu qu'il reste avec ses père et mère. Si séparation avant leur décès ne recevra qu'une maison avec son petit jardin, un champ de cinq carterées, une vigne de 2 carterées sise à Cassaignes Plus deux linseuls toile de maison, deux assiettes et un plat d'étain, un chaudron, deux serviettes un poilon Et ne pourra plus rien prétendre sur la succession de ses parents	48 livres

Divers	Saunière père signe Paulet Cros initiales
---------------	--

Ref :3E7628	Date : 8/1/1741	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Saunières Pierre	Terroles	Jean		
EPOUSE	Rougé Marianne (absente)	Sougraigne (Bernous)	Gabriel		Assisté d'André son fils

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
90 livres en trois versements de 30 livres à N.D d'août	50 livres pour les cas dotaux seront payés avant le mariage	
Sera tenu le futur donner la future de robes bagues et bijoux A réception le futur fera reconnaissance, avec augment, tiercement et répétition Moyennant ce Saunière tiendra quitte son épouse de tous ses droits sur la succession de ses parents		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
150 livres	50 livres

Divers	Le premier décédé laisse 10 écus c'est à dire 30 livres au survivant pour en disposer à ses grés et volontés.
---------------	---

Ref : 3E7628	Date : 20/12/1739	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Sivade Jean	Clermont (Ville haute)			
EPOUSE	Roques Jeanne	Bouisse (Sauzède)	Antoine (qui l'assiste)		

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
90 livres payables en 4 ans (22 livres 10 s à chaque N.D d'août)		
Sera tenu le futur donner la future de robes bagues et bijoux A réception le futur fera reconnaissance, avec augment, tiercement et répétition		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse

Divers	Le premier décédé laisse 10 écus au survivant, s'il n'y a pas d'enfant
---------------	--

Ref :3E7629	Date : 18/3/1742	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Rousset Jacques	Sougraigne (la jouanne)	Pierre	Amiel Marie +	Accompagné de Jacques Rousset son gd père et Henri Doutre son b-frère de Serres
EPOUSE	Maury Elisabeth (absente)	Bouisse (clot de l'hoste)	Etienne	Bernard Marie	Accompagné de Jean Bernard son beau frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
45 livres dont 15 ont été payées le solde à la St Gérard	Une robe raze Quatre linseuls de 3 cannes Coussin garni de 25 livres de plume Couverte de laine de la valeur de 10 livres Le tout sera remis avant la cérémonie	
A réception le futur fera reconnaissance, avec augment, tiercement et répétition		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père donne au fils les biens qui doivent lui revenir à la mort de son père Jacques, tant en fonds que cavaux à la condition que les futurs vivront à « même pot et feu » avec le gd père. A la charge aussi que ledit Jacques fera la constitution dotale a ses frères et sœurs fixée à 45 livres (au mariage ou à 25 ans) Se réservant ledit Pierre la jouissance des trois quart des biens donnés tant pour lui que pour son père Evaluation des biens donnés à 150 livres	45 livres

Ref :3E7629	Date : 20/5/1742	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Peyrard Pasqual	Arques	Jean Pierre	Chaluleau Françoise	
EPOUSE	Canabi Marie (absente)	Prugnianes	Pierre	Guichou Anne	Accompagné de Hy Canaby de Soug. et ? Guichou de la Mouline ses beau-frères

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
200 livres savoir 120 versées dans un an et 80 pour acheter les cas dotaux avant la célébration		
A réception le futur fera reconnaissance, avec augment, tiercement et répétition		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
La moitié de tous ses biens fonds et cavaux présentement l'autre moitié à la fin de ses jours et de son épouse est convenu qu'il ne se séparera pas de ses père et mère. S'il venait a se séparer ne pourra jouir que la moitié des biens donnés. Le père et le fils s'engagent à faire la constitution aux frères Pierre, Antoine, François et Anthoine dit jeune. François ne pourra exiger que les 60 livres constituées à ses pactes Si séparation ils paieront de moitié les légats Evalués à 300 livres	

Ref :3E7629	Date : 8/8/1742	Lieu : Sougraigne (verrerie de Bourrasset)			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	De Robert Germain Gentilhomme verrier		Jean François Sr de la teilhete	De Roudel Marie +	
EPOUSE	De Robert Marie		Estienne + Sr de la Salle	Devic Gabrielle	Assistée de son frère Nicolas

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
800 livres 133 écus de 6 livres et 40 sols la mère ajoute 100 livres payables un an après son décès	Robe de valeur de quatre vingt dix livres	
A réception le a fait reconnaissance, avec augment, tiercement et répétition		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
300 livres	

Divers	Père de l'épouse à testé chez Fromilhague Signature de l'époux de son père de la mère de l'épouse
---------------	--

Ref : 3E7629	Date : 8/8/1742	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	De Robert Etienne Sr de la Jonquière		Pierre + Sr de la Jonquière gentilhomme verrier	De Granier Marie +	Assisté de ses 2 sœurs Marie et Rose
EPOUSE	De Robert de la Salle Anne		Etienne +	Devic Gabrielle	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
800 livres 133 écus de 6 livres et 40 sols la mère ajoute 100 livres payables un an après son décès	Robe de valeur de quatre vingt dix livres	
A réception le futur a fait reconnaissance, avec augment, tiercement et répétition		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
300 livres	

A réception l'époux a fait reconnaissance, avec augment, tiercement et répétition

Ref :3E7629	Date : 9/9/1742	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Deloupi Pierre (brasier)	Monferrand	Jean	Bernard Jeanne	
EPOUSE	Raynaud Isabeau (absente)	Terroles	Thomas		Accompagné de son b-frère Jean Fraiche

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
60 livres c'est à dire de son chef et 10 de la mère dont 12 livres sont payées au passage de l'acte, le reste en trois versements de 18 livres sur 3 ans à N.D d'août	4 linseuls de toile commune de 18 pans chacuns une couverture laine de valeur de 8 livres une paillasse une robe de burat commun et une caisse payés avant la cérémonie	
A réception le futur fera reconnaissance, avec augment, tiercement et répétition		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Estimés 90 livres	38 livres

Ref :3E7629	Date : 24/12/1742	Lieu : Camps			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Burgat Pierre	Cubières (bailhessats)	Louis		Présent son cousin Pierre Mournet
EPOUSE	Rivière Marie (absente)	Bugarach (Linass)	Jean	Chauvet Marie	Présent son frère Guilh.

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
75 livres payables en 3 ans (25 livres à chaque N.D d'août)	25 livres seront payées avant la célébration du mariage à cet effet	
A réception le futur fera reconnaissance, avec augment, tiercement et répétition		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père donne à l'époux tous ses biens à charge pour lui de doter ses quatre sœurs et son frère ou lorsqu'ils auront 25 ans (75 livres à chacun) Estimation des biens 490 livres	25

Divers	Jean Rivière signe
---------------	--------------------

Ref :3E7629	Date : 1/1/1743	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Limouzy Jean	Lairière			Accompagné d'Antoine Cros
EPOUSE	Rivière Marie Rose (absente) vve Belloc	Villardebelle	Blaise (faisant pour elle)		Son beau frère Pierre Valmigère Capeillet assiste le père

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Le père donne 30 livres que le futur a reçu en nipes et effets		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse

Ref :3E7629	Date : 11/2/1743	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Duchamp Jean (absent)	La bastide de Camps	Jean (faisant pour lui)		
EPOUSE	Mournet Isabeau (absente)	Cubières (bailhessats)			Simon son frère fait pour elle

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
100 livres à ce compris les « dotalisses » savoir 60 livres du chef de sa mère, 6 livres de la gd mère et 34 livres du père. Les 75 livres restantes seront payées en 2 versements égaux à la fête de St Michel.	25 livres seront employées au nipes et versées avant la célébration	
A réception le futur fera reconnaissance, avec augment, tiercement et répétition		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père donne au futur la moitié de ses biens mais vivront « au même feu et pot et travailleront au bien commun » En cas de séparation ne pourra exiger que le quart des biens se réservant son père la jouissance de l'autre quart Pierre Duchamp oncle du futur fait la même donation aux mêmes conditions Estimation des biens à 100 livres	

Ref :3E7629	Date : 12/2/1743	Lieu : Monferran paroisse des Bains de Rennes			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Denarnaud Jean Pierre (brassier)	Monferran	Bernard	Gau Jeanne +	
EPOUSE	Maury Marianne (absente)	Bains (en sibade)	Hyacinthe	Maury Bernarde	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
90 livres dont 15 ont été payées le solde en deux versements à la St Gérard du mois d'octobre		
A réception le futur fera reconnaissance, avec augment, tiercement et répétition		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Le père de l'époux donne la moitié de ses biens (fonds et cavaux) mais « vivront au même feu et pot et travailleront au bien commun »</p> <p>Le père se réserve l'autre moitié pour en faire à ses gré et volonté, s'il n'en pas disposé avant sa mort ils iront au fils</p> <p>Estimation à 140 livres</p>	

Divers	Jean Pierre Denarnaud signe
---------------	-----------------------------

Ref :3E7629	Date : 26/5/1743	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Raynaud Jean	Bouisse (Boudis)	François	Azais Jeanne	Assisté de son frère Claude, de ses oncles Claude et Fçs Raynaud
EPOUSE	Azais Paule	Arques (perruche)	Etienne +	Espeut Catherine	Assistée de son frère François et de son oncle Jean Azais

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		<p>La mère donne à la fille tous et chacun les biens à elle revenu par le testament de son feu mari (Désarnaud 20/6/1736), elle se réserve la jouissance de la moitié en cas de séparation d'avec sa fille et son beau fils</p> <p>En application du susdit testament les futurs doteront les quatre sœurs de l'épouse 45 livres à chacune et le frère 75 livres et deux brebis. Payable au mariage ou à 25 ans. Les deux brebis seront données au frère au cas où il ne voudrait pas travailler avec son beau-frère et qu'il veuille aller servir de valet</p> <p>Tant qu'ils resteront et travailleront à la dite maison seront nourris vêtus et entretenus sur les biens</p> <p>Estimation des biens à cinq cent vingt et une livres.</p>

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Le père donne <u>cent soixante livres</u> savoir « <u>deux cents livres</u> qu'il aurait gagné en servant de valet hors de la maison de son père »</p> <p>54 livres de son chef et 6 de celui de la mère</p> <p>Catherine Azais (mère de l'épouse) a reçu 218 livres en bétail à laine à son contentement le solde en deux versements de 21 livres dont le premier le 16 octobre prochain et suivant un an après</p> <p>Estimation des biens de l'époux 260 livres</p>	

A réception la mère de l'épouse fera reconnaissance

Ref :3E7629	Date : 26/5/1743	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Raynaud Antoine		Joseph	Barbaza Catherine	
EPOUSE	Raynaud Marie Rose	Bouisse (Boudis)	François	Résseguier Marguerite +	Accompagné de son frère Claude et des ses b-frères Pierre Dbg et Bmy Résseguier et de Claude Raynaud son neveu

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
100 livres soit 80 de son chef et 20 de sa mère payable en quatre versements de 25 livres à la fête de St Gérard	Une veste et jupe raze Une veste et jupe drap de pagès Quatre linseuls 18 pans chacun Couverte laine Pailhasse et coussin (sans plume) de boutane Caisse bois de sapin avec serrure et clés	
A réception le futur fera reconnaissance, avec augment, tiercement et répétition		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père donne au futur la moitié de ses biens présentement et l'autre moitié à la fin de ses jours s'en réserve l'usage et même la possibilité de vendre en cas de besoin pour lui et son épouse qui se trouve infirme et qui sera jouissante de ladite moitié si elle lui survit Les biens du futur sont évalués à deux cents livres	60 livres veste et jupe raze au mariage le reste des cas dotaux dans deux ans

La future renonce à toute prétention sur les biens de ses parents

Divers	A déclaré le dit Joseph avoir mis fin au procès qu'il avait pendant au sénéchal de Limoux avec ledit François au sujet des biens de François Raynaud dit boudi. Il lui laisse la récolte pendante estimée à 40 livres et se réserve le fonds
---------------	--

Ref :3E7629	Date : 26/5/1743	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Bailhat Joseph	Camps (martinet)			Accompagné de ses deux frères Jean et Antoine
EPOUSE	Salles Marie	Camps	Jean (Michelou)		

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		<p>Son père lui a constitué la moitié de ses biens tant en fonds que cavaux et l'autre moitié pour être jous à la fin de ses jours Avec promesse de « vivre au même feu et pot et travailler au bien commun » Si séparation sera tenu le dit futur et son épouse de se retirer avec ce qu'il a apporté sur le bien de son b-père Les biens donnés sont évalués à 200 livres Le beau-père a reçu 36 livres de son beau fils gagnées par son travail</p>
Le mariage est antérieur au contrat (21/5/1743)		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Les deux frères donnent à l'époux 120 livres qui lui furent données au pacte de Jean (Salva notaire à St Paul) et 60 livres pour tout autres droits paternels et maternels Le tout payable en trois versements égaux à chaque fête de toussaint</p>	

A réception le beau père fera reconnaissance, avec augment, tiercement et répétition

Divers	L'époux a déclaré être tenu de payer, s'il vit à même pot, le reliquat des constitutions dotales faites à ses belles sœurs
---------------	--

Ref :3E7629	Date : 3/6/1743	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Cros Jean Guillaume	Arques (Frau haute)	Jean	Bataille Marguerite +	
EPOUSE	Raynaud Marianne (abs)	La Caunette (coume clause)	Barthélemy	Cantié Marguerite	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		<p>Son père lui a constitué la moitié de ses biens ; et l'autre moitié à la fin de ses jours, qu'il se réserve de vendre et engager si besoin est.</p> <p>Avec promesse de « vivre au même feu et pot et travailler au bien commun »</p> <p>Les futurs feront la constitution dotale aux trois filles restant à marier (90 livres = 75 du père 15 de la mère et plus rien à prétendre) payables au mariage ou à 25 ans. En attendant travailleront au bien commun et seront nourries vêtues et entretenues dessus</p> <p>Si séparation ne pourra jouir que de la moitié donnée. Le futur ne pourra répéter ce qu'il a apporté qu'après le décès de ses beaux parents. Le cas échéant Raynaud père se réserve l'usage du bien donné.</p> <p>Biens de l'épouse estimés à 400 livres</p>

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Se constitue quatre cent huitante livres.</p> <p>Savoir 435 gagnées par son travail de valet qu'il apportera en bétail à laine ou nipes et 45 que son frère Bernard lui payera en trois versements de 15 livres N.D d'août, moyennant quoi il renonce à toute prétention sur les biens de ses parents</p>	

A réception le beau père fera reconnaissance, avec augment, tiercement et répétition
--

Ref :3E7629	Date : 6/6/1743	Lieu :			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Canavy Jean		Jacques	Brunet Françoise	
EPOUSE	Bonnery Marie (absente)	Camps (la pauze)	Jean		Accompagné de son fils Jean

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
45 livres Quinze livres seront payées à toussaint et trente à même date un an après	<u>avant le mariage :</u> Une robe et jupe burat taminat Quatre linseuls <u>A toussaint :</u> Une couverture laine Un coussin boutane garni de plumes Une caisse bois de sapin	
A réception le futur fera reconnaissance, avec augment, tiercement et répétition		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui a constitué le tiers de ses biens. A condition de « vivre au même feu et pot avec ses père et mère et travailler au bien commun S'il se sépare il ne pourra exiger que la quatrième partie, et après le décès du père ne pourra exiger le tiers qu'en ramenant le quart à la masse. Bien donné évalué à 100 livres	50 livres

Ref :3E7629	Date : 7/6/1743	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Bonenfant Nicolas	Félines	Joseph +	Fontanel Marguerite	
EPOUSE	Cassé Catherine	Arques	Vincent	Doutre Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
45 livres payables en 3 ans à chaque 1 ^{er} novembre	Robe et jupe burat (reçus par le futur) Deux linseuls de 20 pans toile de maison (remis à la prochaine St Michel)	
A réception le futur fera reconnaissance, avec augment, tiercement et répétition		

Estimation des biens de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
200 livres	20 livres

Divers	Si prédécès de l'époux donne la moitié de ses biens à l'épouse Si l'époux survit à l'épouse, il ne pourra exiger que ce qu'elle a rapporté
---------------	---

Ref :3E7629	Date : 8/7/1743	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Guichou Jean François	Fourtou (la mouline)	Pierre	Alberny Françoise	Assisté de Jacques Lacroux son beau-frère
EPOUSE	Vidal Paule vve Fraiche	Arques			Assistée de Jean Rivière son beau frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		La veuve se constitue tous et chacun ses biens estimés à 300 livres

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le futur promet de rapporter sur les biens de la future 300 livres A réception la future en fera reconnaissance ; le dit Rivière vivant conjointement avec sa belle sœur sera tenu de reconnaître de moitié la dite somme	

signatures	Ne savent
marques	aucune

Ref : 3E7629	Date : 20/8/1743	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Martinolle Pierre brassier	Villardebelle			
EPOUSE	Raynaud Rose veuve Gachou Jean	Villardebelle			Assistée d'Antoine et Jeanne ses frère et soeur

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Vingt deux livres dix sols placés sur les biens de son feu mari
Le futur reconnaîtra avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Le futur donne à la future une chambre (située al barri d'en valent)</p> <p>Lui donne aussi les effets qui se trouveront dans la dite chambre en cas de prédécès elle devra garder vie viduelle</p> <p>Estimation des biens à 100 livres</p> <p>Le futur s'oblige à nourrir deux enfants issus du premier mariage de la future</p>	

signatures	Epoux
marques	

Ref :3E7629	Date : 1/9/1743	Lieu : Ferran			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Maurel Martin	Ferran	Paul +	Gaida Marguerite	Assisté de Bernard et Jean Pierre Gaida ses oncles
EPOUSE	Gout Jacqueline	Laigne (Alaigne)	Jean	Fournier Catherine	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
30 livres (payées cinq écus de 6 livres) Sa mère lui constitue la même somme payable en 2 ans au premier septembre prochain et suivant	La future se constitue 45 livres de la fondation de feu Maurin curé de Laigne destinés à l'achat de : Une couette et coussin de boutane garni de plumes 4 linseuls Une couverture de laine Une robe et jupe burat double Un garde robe sapin avec fermeture à clef La somme a été remise par le présent curé d'Alaigne	
A réception reconnaissance, avec augment, tiercement et répétition		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Sa mère lui cède tous ses biens pour en jouir de la moitié en cas de séparation, s'en réserve la moitié tant pour elle que pour Laurents Rouger leur vie durant (Est-elle remariée ?)	

Divers	Epouse ne pourra plus prétendre sur les biens de ses père et mère
---------------	---

Ref : 3E7629	Date : 21/9/1743	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Sire Jean Pierre	Saint Just	Pierre	Sire Anne	
EPOUSE	Burgat Jeanne (absente)	Cubières (bailhessats)	Louis		Accompagné de Pierre son fils

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
75 livres dont 45 seront versées avant la célébration pour servir à l'achat des nipes. Le reste payable en deux versements égaux dont le premier dans un an et le suivant un an plus tard		
A réception le futur fera reconnaissance, avec augment, tiercement et répétition		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue 75 livres dont il se réserve l'usage de son vivant Sa mère la moitié de ses biens dont elle se réserve l'usage sa vie durant et de son mari ; ses biens sont évalués à soixante livres Le futur vivra à « même pot et feu » avec ses père et mère	

Ref :3E7629	Date : 17/11/1743	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Azais Félix (brassier)	Arques (perruche)	Louis	Maury Marie	
EPOUSE	Barrière Jeanne	Arques	Gabriel	Boutet Marianne +	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
100 livres savoir 37 livres 10 sols de la part de la mère et 62 livres 10 s de sa part Quarante livres payées et les 60 restant en 4 versements à N D d'août	Un setier milhet, avant la célébration, pour la valeur d'un petit armoire (revoir original)	
Sera tenu le futur acheter orner bagues et robes de la future A réception le futur fera reconnaissance, avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne le tiers de ses biens dont il aura la jouissance quand il voudra l'exhortant « à vivre à même pot et feu ». Les biens sont estimés à cent livres	

Divers	Pour payer la dot le père de l'épouse à vendu une carterée de terre à Antoine Saunière pour 40 livres
---------------	---

signatures	Père de l'épouse
marques	

Ref : 3E7629	Date : 4/1/1744	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Rougé François	Sougraigne (Bernous)	Jacques	Mounié Marie +	
EPOUSE	Tisseyre Elisabeth (absente)	Sougraigne (Bernous)	Bernard	Cros Françoise +	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
100 livres payables en 4 versements de 25 livres le premier à la fête de St Gérard 1745	60 livres pour les cas dotaux qui seront remises au futur avant la célébration	
A réception le futur fera reconnaissance, avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père donne au fils tous ses biens à condition de vivre « a même pot et feu » et s'en réserve l'usage sa vie durant. En cas de séparation le fils ne pourra exiger que cent livres. Evaluation des biens à 300 livres	60 livres

signatures	
marques	

Ref :3E7629	Date : 15/1/1744	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Boutet Bernard brassier	Arques	Marc-Antoine	Bernard Anne	
EPOUSE	Caverivière Jeanne		Jean +	Delbourg Jeanne	Son frère Jean et M-Antoine Bernard son b- frère l'assistent

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
60 livres legs du père payées selon les termes de son testament	Une robe valant 15 livres Deux linseuls de 3 livres chacun Elle même se constitue une garde robe de valeur de neuf livres	
Ensembles des biens de l'épouse se montent à 90 livres A réception le futur fera reconnaissance, avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père donne à l'époux tous et chacun ses bien pour en jouir de la moitié seulement en cas de séparation ne pouvant vivre à même pot et feu. Le père se réservant l'autre moitié tant pour lui que pour son épouse avec faculté de vendre si nécessaire Estimation des biens à 200 livres	30 livres

Divers	Testament du père de l'épouse pris par Cannac curé d'Arques et ensuite Fromilhague à Alet Le futur donne à l'épouse soixante livres de survivance (une fois pour toutes)
---------------	---

signatures	
marques	

Ref : 3E7629	Date : 31/1/1744	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Duchamp Antoine (brassier)	Camps (la bastide)	Jean	Simounet Anne	
EPOUSE	Galinié Paule (absente)	Auriac (Lagrave)	Jean	Boni Catherine	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
45 livres payables en deux ans 22 livres 10 sols le 1/2/1745 et le solde un an après	45 livres en nipes savoir 4 linseuls toile commune, un coussin garni de 25 livres de plume une couverte de laine une robe et jupe burat double une pailhasse une caisse bois d'avet une jupe et veste drap de pagès le tout avant la célébration	
A réception le futur fera reconnaissance, avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père donne à l'époux tous et chacun ses bien se réservant la jouissance de la moitié sa vie durant et de son épouse à la charge pour le futur de payer à son frère Jean Pierre la somme de cinquante livres à son mariage ou à vingt cinq ans. En attendant ledit Jean Pierre sera nourri entretenue et habillé sur les biens en travaillant au profit de la maison Evaluation des biens 150 livres	45 livres

signatures	
marques	

Ref :3E7629	Date : 2/2/1744	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Malet Joseph	Camps (la bastide)	Guilhem +	Sabouraud Barthélemie	Assisté de Fçs Malet de la bastide et de Guilh. Malet son cousin des pastressis
EPOUSE	Rousset Marianne	Sougraigne (crouzils)	Jacques +	Rousset Simone	Assistée de son frère Jean et de son oncle Fçs Rousset de Lavaldieu

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
30 livres du chef de son père 18 livres du chef de sa mère	Et deux linseuls Revoir original pour compléter	
Père à testé chez Désarnaud (Bouisse 7/12/1734)		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
La mère de l'époux lui constitue tous ses biens à la charge pour le futur de payer 28 livres à sa sœur Marie épouse de Jean Panabière Estimation des biens cent treize livres	

signatures	
marques	

Ref :3E7629	Date : 3/4/1744	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Boutet Jean	Arques	Guillaume	Vidal Magdelaine	Assisté de son frère Philippe et de J F Cros son beau frère
EPOUSE	Barbaza Marianne	Bouisse (Bourguets)	Bernard	Raynaud Marguerite	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
90 livres en trois versements de 30 livres payables à la prochaine St Michel et suivantes		
Futur donnera bagues et bijoux à la future A réception le futur fera reconnaissance, avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Le père lui constitue la moitié de tous ses biens fonds et cavaux et l'autre moitié à la fin de ses jours et de son épouse s'en réservant la jouissance jusqu'alors avec faculté de vendre en cas de séparation.</p> <p>Si le fils vient à se séparer il ne pourra exiger que la moitié</p> <p>Le fils remercie et promet vivre « a même pot et feu »</p> <p>Philippe frère du marié consent à ce que les biens que son père lui a donné à ses pactes et ceux de Jean soient partagés en deux égales portions et qu'ils vivront ensemble avec leur père et mère</p> <p>Est convenu encore que Guillaume donnera 150 livres à Bernard Boutet à son mariage ou à 25 ans en attendant travaillera avec ses deux frères</p> <p>Evaluation des biens donnés à 200 livres</p>	

signatures					
Ref :3E7629	Date : 26/6/1744	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Fraiche Pierre (brassier)	Valmigière	Blaise	Chauvet Jeanne +	
EPOUSE	Coudié Marie (absente)	Camps	Jean +	Deloupy Marie	Son frère Pierre faisant pour elle, assisté de Jean Audouy son b-frère de Fourtou

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
120 livres legs fait par son père dans son testament . L'argent servant aux nipes sera payé avant la célébration, le solde en deux ans. Moyennant ce future renonce à toute prétention sur les biens de ses parents		
Le père a testé chez Salva à St Paul A réception le futur fera reconnaissance, avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père cède au fils la moitié de ses biens sous clause et conditions qu'ils « vivront ensemble et en commun » Si séparation le futur ne pourra jouir que de la moitié du bien constitué qui est la quatrième partie . Si le père ne veut vivre en commun sera tenu de relâcher la moitié Le futur sera tenu de faire la part avec son père aux trois enfants qui restent à marier Estimation des biens quatre cents livres	

signatures	Coudié et Audouy
marques	Fraiche père et fils (croix)

Ref :3E7629	Date : 16/12/1744	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Limouzy Pierre (brassier)	Auriac	André +	Auriol Jeanne	
EPOUSE	Sournies Elisabeth (absente)	Montjoi	Jean	Sarda Elisabeth	Son frère Pierre faisant pour elle

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Le frère lui remet le legs contenu au testament du père 45 livres en argent et 51 livres pour les cas dotaux. Le tout payé au moyen de seize écus de 6 livres, moyennant ce elle renonce à toute prétention sur les biens de ses père et mère		
Le père a testé chez Romette à Limoux le futur fait reconnaissance, avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Jeanne Auriol donne à son fils la moitié de ses biens et l'autre moitié à la fin de ses jours se réservant l'usage sa vie durant de cette moitié. Si séparation d'avec sa mère avant le mariage de ses deux sœurs sera tenu le futur de payer leur dot en accord avec testament du père Estimation des biens à 140 livres	

Père Limouzy a testé chez Cambriels

Divers

signatures
marques

Ref :3E7629	Date : 11/1/1745	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Raynaud Antoine (absent)	Bouisse (boudis)	François ayné	Azais Françoise	
EPOUSE	Boyer Suzanne (absente)	Arquettes	Jean +	Mir Marianne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui fit un legs de 60 livres, comme il est précisé aux pactes de sa sœur Catherine avec Mas Philippe, et que la future sera tenue de se faire payer comme est contenu au dit pacte retenu par Cambriels La mère s'engage d'autre part à verser 21 livres qu'elle s'oblige payer au fiancé à la prochaine St Michel au moyen des épargnes qu'elle compte faire sur la jouissance des biens laissés par son feu mari		
le futur fera reconnaissance, avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Recevra à la prochaine St Michel trente six livres (trente du chef du père, six du chef de la mère) L'époux n'a d'autre bien que ces 36 livres	

signatures	
marques	

Ref : 3E7629	Date : 15/1/1745	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Rouger Jean	Sougraigne (les François)			
EPOUSE	Jean Elisabeth absente (vve de Brunet Raymond)	Fourtou (la mouline)	Antoine	Cros Gabrielle	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Le père répète la dot faite à sa fille lors de son mariage avec feu Brunet. Laquelle dot s'élevait à 75 livres et sera à prendre sur les biens dudit Brunet		
Lequel contrat Brunet Jean a été passé à Arques le futur fera reconnaissance, avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Biens de l'époux évalués à 190 livres	

--

Divers	L'époux donne à l'épouse cent quinze livres de survivance tenant vie viduelle. Si elle venait à se remarier ne lui donne que 45 livres à prendre sur tous ses biens les plus solides et privilégiés
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :3E7629	Date : 15/1/1745	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Bataille François (brassier)	Valmigière		Maure Jeanne	Assisté de François Bataille son oncle
EPOUSE	Rocher Catherine	Arques	Joseph +	Mouichous Marianne	Assistée de son frère Bmy et de sa mère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Sa mère lui donne en dot 60 livres savoir payables 30 livres pour les nipes au mariage et 30 livres dans deux ans c'est à dire 15 livres au 15 janvier 1746 et le reste un an après	Un cabinet de sapin valant neuf livres	
le futur fera reconnaissance, avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>La mère constitue au fils la moitié de tous ses biens et l'autre moitié dont elle se réserve la jouissance à la fin de ses jours en cas de séparation</p> <p>Le futur sera tenu de payer à sa sœur Barthélemie 120 livres et une caisse de valeur de six livres lorsqu'elle trouvera à se marier. Au cas ou elle ne voudrait se marier pourra se faire payer par son frère mais après le décès de la mère jusqu'auquel temps sera nourrie vêtue et entretenue sur ledit bien et travaillera de ce qu'elle pourra</p> <p>Estimation de ses biens à 200 livres</p>	

signatures	
marques	

Ref :3E7629	Date : 18/1/1745	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Raynaud Jean	Cassaigne	Jacques	Clotes Elisabeth	
EPOUSE	Bonnaure Marianne	Bugarach	Joseph +	Denux Jeanne	Assistée de Pierre Mir son b_frère de St Pancrace

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
La mère lui constitue la quatrième partie des biens laissés son défunt mari estimés la dite partie à 45 livres		
le futur fera reconnaissance, avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père lui donne la moitié de ses biens à condition qu'il participe de moitié aux légats restant à faire à ses autres enfants Les biens donnés évalués à 150 livres	

signatures	
marques	

Ref : 3E7629	Date : 23/1/1745	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Fraisse Blaise (brassier)	Valmigière			
EPOUSE	Désarnaud Martine	Arques	Jean	Daquin Françoise +	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
100 livres soit 40 en argent et 60 en nipes	Un lit garni d'une coite pailhasse linseul couverte et rideaux Une robe mignonete	
Le tout sera avant la cérémonie Le futur fera reconnaissance, avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Biens de l'époux de la valeur de 200 livres	

Divers	Au cas de prédécès du futur veut que son héritier fasse 6 setiers de grain (3 de bled de valeur de six livres le setier 3 de seigle de valeur de quatre setier) de pension chaque année et une chambre logeable gardant vie viduelle elle sera habillée de trois en trois ans aux frais de l'héritier
---------------	---

signatures	Desarnauds
marques	Blaise Fraiche une croix

Ref :3E7629	Date : 28/1/1745	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Cantié Pierre	Bouisse (Salagriffe)			Assisté de Jean Cantié son b_frère
EPOUSE	Delbourg Rose (absente)	Bouisse (Gélis)	Jean Naudet	Barthes Jeanne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
75 livres 60 de son chef 15 de celui de son épouse. Le tout payable en 4 versements		
Le futur sera tenu orner la future épouse de bagues et bijoux et fera reconnaissance, avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
150 livres	

Divers	Si prédécès de l'époux fait donation de 36 livres à prendre sur ses biens
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :3E7629	Date : 1/2/1745	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Barthes Antoine (brassier)		Jean +	Espezet Catherine	
EPOUSE	Gari Jeanne	Pomas	François	Gau Jeanne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
200 livres cinquante livres seront payées avant les nocés et le reste en trois versement (le dernier 1/2/1748)	Une robe et jupe mignonette de valeur de 20 livres qui sera remise avant la célébration	
Le futur fera reconnaissance, avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Estimés à 300 livres	

signatures	Barthes
marques	Gari père (une croix)

Ref : 3E7629	Date : 10/2/1745	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Cassignac François	Bains de Rennes	Jean Pierre		Assisté de son frère Antoine
EPOUSE	Tiffou Jeanne Marie (absente)	Bains de Rennes (cercle)	Antoine	Deloupy Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Le père lui donne la moitié de tous ses biens à condition de vivre « à même pot et feu » Si séparation ne pourront jouir que de la quatrième partie des biens Estimation des biens donnés à 100 livres
Le père de la future sera tenu de donner a sa fille robes bagues et bijoux et à réception fera reconnaissance de l'apport du beau-fils		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Antoine lui constitue 180 livres savoir 120 du legs de son père contenu à son pacte de mariage avec Marie Bernard (19/4/1734 Siau) payables en quatre versements dont le premier aura lieu à la fête des saints de l'année prochaine et soixante livres pour la « bonne amitié » payées au beau-père (6 écus de 6 livres) Le futur renonce à toute prétention sur l'héritage des parents	

signatures	
marques	

Ref :3E7629	Date : 13/4/1745	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Saunière Bernard	Cassaignes	Etienne	Raynaud Marguerite	
EPOUSE	Chauvet Paule	Fourtou (Peyranis)	Guilhem	Mercier Anne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Deux cent dix livres de son chef Et quinze livres du chef de sa mère. Cent livres seront payées avant le mariage et le reste (125 livres) à la fête de St Gérard le 13 octobre prochain.	Une robe et jupe étamine Une couvert laine Quatre linseuls de trois cannes chacun Un garde robe	
Le futur fera reconnaissance, avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père donne et constitue à son fils la quatrième partie de ses biens et les trois quarts restant à la fin de ses jours se réservant la jouissance pour lui et sa femme des dits trois quarts, à condition de « vivre à même pot et feu » et qu'ils travailleront au dit bien et feront leur partie convenable à deux garçons et une fille qui restent à établir de moitié Sa mère lui donne de son chef trois cent livres à prendre sur ses biens à la fin de ses jours et de son mari. Si séparation ne pourra jouir que de la quatrième partie étant convenu que le père pourra vendre la part réservé en cas de besoin.	72 livres

signatures	Saunière père et fils et Chauvet Guilhem
marques	

Ref :3E7629	Date : 22/4/1745	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Triquoire Jean	Le Bézu	Jean	Malet Basilisse	
EPOUSE	Tisseyre Catherine	Sougraigne (Bernous)	Jean +	Oulès Catherine	Accompagnée de ses frères Bernard et Jean

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Bernard lui fait la constitution définie dans le testament de son père c'est à dire : 180 livres payables : cent livres à la St Michel et 80 livres un an plus tard.	Trois robes l'une de raze l'autre de burat taminat et la troisième de toile commune avec deux jupes et une capuche la robe de toile n'en ayant point Une caisse fermant à clef 6 linseuls de dix huit cannes de toile de trente sols la canne une couverture laine de douze livres une paille et 10 livres pour voiles, bas, ou souliers le tout payé avant le mariage La fiancé n'aura plus rien à prétendre sur les biens de ses parents	
Testament de Jean Tisseyre 6/3/1737 Arques Le futur fera reconnaissance, avec augment et tiercement		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père donne au fils tous ses biens qu'il se réserve pour lui et son épouse, à condition de faire par moitié sa constitution à Etienne son fils à marier. S'ils ne se marie pas avant la mort du père ne pourra exiger que la légitime de droit. Les futurs vivront à « même pot et feu » et travailler avec leur père et mère ainsi que leur fils Etienne	Cent livres

signatures	
marques	

Ref : 3E7629	Date : 26/4/1745	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Rousset Barthélemy (brassier)	Granès	Michel +	Rigoune Marie	
EPOUSE	Raynaud Anne	Peyrolle (pontils)	Pierre +	Fraiche Marie	Assistée de Jacques son frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son frère lui constitue 45 livres du legs que lui fit son gd père Jacques Raynaud (Roudel not) De son chef lui constitue 33 livres Vingt livres payées avant l'union le reste en trois versements à la St Michel	Deux linseuls de deux cannes quatre pans de la valeur de trois livres quinze sols chacun	
Le futur fera reconnaissance, avec augment et tiercement		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Estimation des biens de l'époux 190 livres	

signatures	
marques	

Ref :3E7629	Date : 11/7/1745	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Saunière Pierre	Véraza	Pierre	Valmigère Marie	Accompagné de son frère Pierre et d'Ant. Saunière son cousin
EPOUSE	Mouinié Catherine (absente)	Arques (Frau haute)	Pierre (faisant pour elle)	Azais Catherine	Assisté de Fçs Raynaud b_frère du C.d.Périé

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Le père lui constitue la moitié de ses biens tout présentement et l'autre moitié à la fin de ses jours dont il se réserve la jouissance pour lui et son épouse avec faculté de vendre si nécessité. A la charge pour les futurs de payer aux six enfants (ou filles) la somme de 12 livres au mariage ou à 25 ans, vivront aussi à même pot et feu. Estimation des biens à 200 livres

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Antoine frère de l'époux lui fait le legs de 120 livres constitué par son père à ses pactes de mariage avec Thérèse Jean (retenu par Ribes Lmx) 60 livres seront payées avant le mariage et 60 livres dans un an. Le futur remettra à son beau père 80 livres, sous forme de bétail à laine) qu'il a gagnées en servant de valet	

Divers	Saunière Pierre futur époux s'engage à payer trente livres à Catherine et Marie ses filles issues de son second mariage avec Azais Catherine (en fait il s'agirait plutôt de Moynié Pierre beau père)
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :3E7629	Date : 6/11/1745	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Pourcines Bernard (brassier)	Arques	Bernard +	Belot Catherine	
EPOUSE	Bernard Marie	Arques	Bernard	Vidal Catherine +	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
65 livres trente cinq de son chef et trente de celui de sa mère. Vingt livres seront utilisées en nipes Le solde en deux ans à compter de ce jour	Veste jupe (ou une robe et jupe) burat taminat Voile et souliers	

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Sa mère lui donne ses biens mais s'en réserve la moitié en cas de séparation. Vivront à même pot et feu, le fils promet de nourrir et entretenir sa mère tant en maladie qu'en santé. Evalués les biens à 90 livres	20 livres

signatures	
marques	

Ref :3E7629	Date : 16/10/1745	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Raynaud Pierre (brassier)	Belcastel (Cravides)	Pierre +	Cantié Raymonde	Accompagné de son cousin Raynaud Rmd de Cros
EPOUSE	Delbourg Marie	Bouisse (Rességuier)	Antoine	Rességuier Magdelaine	Psts : Jean frère de l'épse et Jean Dbg son oncle

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
45 livres (quinze du père trente de la mère), payables quinze livres avant le mariage et le reste en deux versements (les 15/10/1746 et 1747)		
Le futur promet donner à la future robes bagues et bijoux et fera reconnaissance, avec augment et tiercement		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Estimation des biens à 90 livres	

Divers	Si prédécès de l'époux la future pourra prendre cent livres sur les biens du défunt
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :3E7629	Date : 20/1/1746	Lieu : Camps			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Audouy Jean Pierre	Camps	Jacques +	Flamand Marie +	
EPOUSE	Mournet Elisabeth	Camps	Nicolas	Barthélemie Elisabeth	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		<p>Le père lui donne tous ses biens s'en réservant l'usage pour lui et son épouse étant convenu que les futurs époux vivront « a même pot et feu et travailleront au profit de la maison ».</p> <p>Convenu aussi que lorsque Marie fille de Nicolas aura trouvé un parti son père et son beau frère lui constitueront sa dot de moitié, elle sera de 120 livres (111 en argent et un cabinet de neuf livres)</p> <p>Estimation des biens donnés à 200 livres</p>

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>S'engage a rapporter sur les biens de son beau-père deux cent quarante livres dont cent trente cinq ont été payées (22 écus de six livres et un de trois)</p> <p>Le solde payable dans trois ans</p> <p>Si ne peuvent vivre ensemble son beau-père lui remettra la somme qu'il aura rapportée</p>	

signatures	
marques	

Ref :3E7629	Date : 21/5/1746	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Rivière Guillaume (réside aux Croutex)	Bugarach (Linaz)	Jean	Malet Marie	
EPOUSE	Benazet Catherine (veuve Mounié Pierre)	Parahou	Jean	Sire Marguerite	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
15 livres pour les bons et agréables services rendus à son père pdt son veuvage, lui ayant constitué celle de 45 livres dans son contrat avec P.Mounié (Pinel à Caudiès notaire) Les 15 livres payables en deux fois		
Le futur promet donner à la future robes bagues et bijoux et fera reconnaissance, avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
90 livres	

Divers	Si prédécès de l'époux donne trente livres à l'épouse si elle se remarie si elle reste veuve sera nourrie et entretenue sur les biens du défunt travaillant sur ceux-ci
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :3E7629	Date : 12/6/1746	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Delbourg Jean	Bouisse (Rességuier)	Anthoine	Resseguier Magdelaine	
EPOUSE	Jeanne XXX		Inconnu	inconnue	Assistée de Marguerite Vidal sa mère nourricière

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Jeanne Vidal lui a constitué soixante livres, savoir trente de son chef et trente de Jean Maury son défunt mari		
Le futur promet donner à la future robes bagues et bijoux et fera reconnaissance, avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
La mère donne à l'époux la moitié de ses biens donne elle se réserve l'usage Biens évalués à 75 livres	

signatures	
marques	

Ref :3E7629	Date : 22/10/1746	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Abadie Pierre	Camps (Bouchard)	Pierre +	Belot Elisabeth	
EPOUSE	Cournanel Jeanne	Auriac (Cournanel)	Jean +	Sabinaud Marie	Accompagnée de Pierre Brunet son beau-frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue soixante livres dont elle a versé un acompte de trente six livres au moyen de un louis d'or de 24 livres et deux écus de 6 livres et pour parfaire la somme de 60 livres elle a remis cinq chèvres de valeur en « blot » de vingt et quatre livres.		
Le futur fera reconnaissance, avec augment et tiercement le cas de répétition avenant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Estimation des biens à quatre vingt livres	

signatures	
marques	

Ref :3E7629	Date : 13/11/1746	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Tiffou François	Bains (pla de la coste)	Michel	Denarnaud Catherine	
EPOUSE	Azais Marie	Albières (joncaïrolles)	Jean	Guichou Elisabeth	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
75 livres (soixante du chef du père quinze de la mère) Quinze livres avant le mariage et le solde à la St Michel de Septembre prochain	Un cabinet bois sapin fermant à clef Quatre linseuls toile commune valant trois livres chacun Une couverte de laine de valeur de douze livres	
Le futur fera reconnaissance, avec augment le cas de répétition avenant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père donne à l'époux la moitié de ses biens et l'autre moitié à la fin de ses jours se réservant la jouissance de cette moitié tant pour lui que son épouse. Sera tenu le futur de vivre à « même pot et feu » avec ses parents. Ne veuille vivre ensemble ne sera jouissant que de la moitié. Sera tenu de donner à ses frères Jean et Jean Baptiste au mariage ou à 25 ans la somme de 75 livres chacun (de moitié avec son dit père s'ils vivent en commun) En cas ne vivrait ensemble le père donnera 75 livres à l'un des fils.	

signatures	
marques	

Ref :3E7629	Date : 31/12/1746	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Valmigère Jean	Valmigère	Bernard	Banidès Marguerite	
EPOUSE	Monge Elisabeth	Arques	Jean	Azais Elisabeth +	Présent Jean Vidal son b-frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Le père lui donne la moitié de ses biens ($\frac{1}{4}$ pour sa mère et $\frac{1}{4}$ pour lui) à condition qu'ils vivent et travaillent en commun. Si séparation ne jouiront que de la moitié du bien donné (= $\frac{1}{4}$) Se réservant la moitié pour en disposer en faveur de ses autres enfants ou comme il en jugera à propos. Estimation du bien donné à 140 livres

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le futur apporte sur les biens de son beau père 80 livres legs que lui fit son père au mariage de son frère (acte pris par Désarnaud 13/4/1739) Tant que vivront ensemble seront jouies en commun, si séparation il reprendra	

Le futur beau père fera reconnaissance,

signatures	
marques	Jean Monge Initiales ; Jean Valmigère croix

Ref :3E7629	Date : 22/11/1747	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Denarnaud Joseph	Bains de Monferran	Jean (bessou)	Denarnaud Marie	Assisté de Pierre Captier son oncle
EPOUSE	Saunière Jeanne (absente)	Peyrolles	Antoine	Raynaud Jeanne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
78 livres savoir 63 de son chef et 15 de Jeanne Raynaud son épouse. Trente livres ont été payées sur le champ (5 écus de 6 livres) le reste en quatre versements dont le premier aura lieu le 23 octobre 1748		
A réception, le futur fera reconnaissance, avec augment le cas de répétition avenant S'oblige à l'orner de robes bagues et joyaux		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne la moitié de tous ses biens, si séparation ne pourra jouir que de la moitié du bien donné (soit ¼) Si vie commune participera de moitié à l'établissement de ses frères, si séparé non Estimation des biens donnés 120 livres	

signatures	Saunière père
marques	

Ref :3E7629	Date : 29/10/1747	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Arquier Antoine	Albières	Arquier Antoine +	Villefranche Catherine	Assisté de Jean son frère
EPOUSE	Azalbert Marie (absente)	Lanet	Jacques	Bousquet Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Lui constitue la moitié de ses biens et l'autre moitié (dont il se réserve l'usage pour lui et son épouse) à la fin de ses jours, à condition de payer à François Azalbert leur fils 36 livres après leur décès et celle de quatre vingt dix livres deux draps de lit valant trois livres dix sols pièce une couverture de laine valant douze livres à Elisabeth Azalbert lorsqu'elle trouvera à se colloquer Les biens dud Azalbert sont estimés à six cent quatre vingt quinze livres

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Il doit rapporter sur le bien de son beau père 550 livres. Il a remis 180 livres ce jour à son beau père, son frère remettra en remettra 105 et pour parfaire la somme elle sera représenté en bêtes à laine. Il s'agit du legs fait par son père	

A réception, le futur beau-père fera reconnaissance

signatures	
marques	

Ref :3E7629	Date : 18/12/1747	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Tisseyre Jean	Sougraigne (Bernous)	Bernard	Cros Françoise	
EPOUSE	Belot Marie (absente)	Fourtou (Belot)	Jean	Belot Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
75 livres Payables 37 livres 10 sols à la prochaine fête de tout saints et le reste un an plus tard	5 linseuls de 20 pans chacun de prix de 30 sols la canne Une paillasse de trois cannes et demi de 24 sols la canne Une couverture laine du prix de quinze livres Un coussin garni de vingt cinq livres plumes Un cabinet bois de sapin avec fermeture de valeur de 8 livres Une robe et jupe raze ou burat Les cas dotaux seront remis avant la célébration	
A réception, le futur fera reconnaissance, avec augment le cas de répétition avenant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père donne au fils le ¼ de ses biens le reste à sa mort à charge pour lui de faire les constitutions dotales à ses frères Etienne et Jean Pierre soit trois cent livres à chacun (150 livres au mariage et 150 un an après). Jusqu'auquel temps travailleront au bien commun sur lequel ils seront nourris et vêtus. Si l'un devenait infirme sera entretenue sur ledit bien sa vie durant. Si l'un préfère partir son père réduit de moitié (150 livres) sa constitution. Biens évalués à 800 livres à ce compris les futurs légats aux deux frères	

signatures	
marques	

Ref :3E7629	Date : 2/1/1748	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Rocher Jean	Arques	Joseph +	Mouichous Marianne	
EPOUSE	Saunière Anne	Arques	Antoine	Barthe Françoise	Assistée de ses père et mère et de son frère Etienne

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
150 livres dont cent seize ont été déjà payées les 36 livres restantes dans un an Sa mère lui donne soixante six livres	Quatre linseuls toile de maison de 20 pans chacun Couverte de laine valant quinze livres Traversin garni de 25 livres plume Une pailhasse Le tout a été remis avant le mariage	Sa mère lui donne un champ sis au dit Arques d'une setérée de terre valant trente livres, disponible après que Saunière père ait levé la récolte
A réception, le futur fera reconnaissance, avec augment le cas de répétition avenant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Sa mère lui tous ses biens s'en réservant la moitié à la condition que le futur paiera à son frère Barthélémy 21 livres lorsqu'il trouvera à se marier ou qu'il aura 25 ans et quatre livres qu'elle lui a fourni pour son apprentissage de cordonnier. Marie Rocher sœur du futur recevra 45 livres à son mariage (payable par moitié mère et futur). Gabriel même somme de quarante cinq livres, s'il veut apprendre un métier lui fourniront en tant moins du dit legs ce que coûtera l'apprentissage.</p> <p>Etant convenu que les susdits légats payés de moitié, la mère pourra vendre pour sa subsistance la moitié réservée en cas de « mécomptement » ou du mépris que pourrait faire son fils</p> <p>Vivront à « même pot et feu » et travailleront au dit bien</p>	

signatures	Epoux et son beau-père
marques	

Ref :3E7629	Date : 22/1/1748	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Denarnaud Jean	Bains (borde nove)	Bernard	Azais Jeanne	
EPOUSE	Barrière Libérate		Pierre +	Rivière Jeanne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue 40 livres legs fait par son père testament (Désarnaud not de Bouisse) Antoine Désarnaud son beau-frère et oncle du futur promet payer cette somme soit trente cinq livres avant le mariage et le reste un an après		
A réception, le futur fera reconnaissance, avec augment le cas de répétition avenant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père donne au futur tous ses biens, mais si séparation ne pourra jouir que de la moitié (le père se réservant pour lui et son épouse l'autre moitié). Feront de moitié le pacte de Joseph frère du futur quand trouvera à se marier s'élevant à trente six livres en attendant travaillera au bien commun, s'il préfère servir de valet avant de se marier il ne recevra que vingt et quatre livres Estimation des biens à 80 livres	

signatures	
marques	

Ref :3E7629	Date : 11/8/1748	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Vidal Bernard (brassier)	Arques	Jean +	Garrigue Marguerite	
EPOUSE	Carla Marianne	Arques	Antoine	Bordis Catherine	Assistée de J P Cros son b-frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
90 livres 75 de son chef 15 de celui de son épouse Payables 18 livres avant le mariage 72 en quatre versements de 18 livres à N D d'Août		
Sera tenu le futur d'orner la future de bagues et bijoux qui lui seront acquis en cas de prédécès A réception, le futur fera reconnaissance, avec augment le cas de répétition avenant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Cent trente livres	

Lègue à la future quarante cinq livres en cas de prédécès

signatures	
marques	

Ref :3E7629	Date : 22/11/1748	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Azais Antoine	Arques	Jean +	Azais Marie	
EPOUSE	Cassignac Françoise (absente)	Arques	Antoine	Denarnaud Marie	Bernard son frère présent

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
54 livres savoir 43 de son chef 11 de celui de son épouse sera payée : 9 livres pour le prix d'un habit dans un an les 45 livres restantes trois ans après son décès (quinze livres par an) et ne pourra plus prétendre sur les biens des parents		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Estimation des biens à 100 livres	

Divers	Le futur fait don à la future d'une chambre dont elle pourra disposer à ses grés et volontés
---------------	--

signatures	Bernard Cassignac (frère de l'épouse)
marques	

Ref :3E7629	Date : 29/12/1748	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Cros Barthélémy	Terroles (Baux)			
EPOUSE	Raynaud Anne (absente)	Terroles	Grégoire		Assisté de son frère Joseph et de Pierre Saunière son beau-frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
45 livres payables en deux fois à la fête de St Michel de Septembre		
Sera tenu le futur d'orner la future de bagues et bijoux		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Estimation des biens 200 livres	

Divers	L'époux donne cent cinq livres à l'épouse en cas de prédécès
---------------	--

signatures	
marques	

Ref : 3E7629	Date : 12/1/1749	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Maury Alexis (brassier)	Bains (sibade)	Hyacinthe	Maury Bernarde	
EPOUSE	Cassignac Elisabeth (absente)		Pierre	Tisseyre Marianne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		<p>Le père lui donne tous ses biens à condition de vivre à même pot et feu . Si séparation se réserve la moitié du bien donné tant pour lui que pour sa femme</p> <p>Au mariage de Anne Cassignac fourniront (de moitié) 67 livres 10 sols en argent quatre linseuls un traversin garni de plumes une paillasse une couverture de laine un garde robe bois de sapin une veste et jupe rase double s'élevant les dits cas dotaux à 48 livres, comme aussi lui sera donnée une brebis lenant (ou levant ?) de l'âge de trois ans</p>

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Cent quatre vingt dix livres (180 de son chef 10 de son épouse) qui seront payées 140 avant le mariage et le solde dans un an à compter de ce jour	

signatures	Alexis Maury
marques	

Ref :3E7629	Date : 26/4/1749	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Bataille Pierre	Valmigère	François	Resseguier Marie	
EPOUSE	Cerny Marie	Terroles	Jean +	Raynaud Marie	Présents Guillem Cerny son oncle, J.P Cros son beau-frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
<p>130 livres legs que lui fit sa mère au contrat de Marguerite sa sœur avec Jean Pierre Cros (11/7/1735 Désarnaud notaire)</p> <p>Trente livres (destinées aux nipes) seront payées avant le mariage. Le solde en cinq versement de 20 livres à chaque fête de St Michel de septembre. Renonce à toutes prétention sur les biens paternels</p>		
A réception, le futur fera reconnaissance, avec augment le cas de répétition avenant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Le père donne à l'époux tous ses biens se réservant la moitié pour lui et sa femme, de même qu'il se réserve sur le bien donné la somme de trente six livres pour en disposer en faveur de qui bon lui semblera. Sa mère lui donne la moitié de ses biens présentement l'autre moitié à la fin de ses jours à la charge pour le futur de payer à Jean et Barthélemy et Marie ses frères et sœur vingt livre à chacun après son décès</p> <p>Biens estimés a 90 livres pour ceux provenant du père et 120 ceux provenant de la mère</p>	

signatures	Guillaume Cerny oncle
marques	

Ref :3E7629	Date : 11/5/1749	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Chaluleau Jean (brassier)	Fourtou (la bernède)			
EPOUSE	Fabre Anne (vve Guichou)	Fourtou (la mouline)			Assistée de Blaize son frère meunier à Cubières

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		A déclaré n'avoir rien à apporter sur les biens dudit Chaluleau

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Lui donne tous ses biens en cas de prédécès se réservant sur les dits biens soixante livres pour en disposer comme bon lui semblera. S'il ne les utilise pas ils reviendront à la dite Fabre</p> <p>Est convenu que si prédécès de l'époux ou s'il n y a pas d'enfant de leur mariage la dite Fabre ne sera jouissante du bien que sa vie durant</p> <p>Ses biens sont de 280 livres</p>	

signatures	
marques	

Ref :3E7629	Date : 5/7/1749	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Malet Bernard	Camps (bastide)	Jean +	Abadie Marie	
EPOUSE	Rougé Antoinette (absente)	Sougraigne (Bernous)	Antoine	Caverivière Magdelaine	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
150 livres 130 de son chef et 15 de son épouse. Trente livres seront payées avant le mariage pour servir aux nipes . Les 120 livres restant sera tenues de les payer à son beau-fils le jour où celui-ci trouvera un fonds convenable. En attendant il gardera la somme sans payer d'intérêt.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le dit Malet était resté l'espace de cinq ans chez son futur beau père et n'ayant nul bien pour reconnaître la constitution de sa future épouse, lorsqu'il l'aura reçue sera tenu de la reconnaître sur ses biens pour la répéter le cas échéant	

signatures	
marques	

Ref :3E7629	Date : 10/8/1749	Lieu : Arques			
	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Raynaud Bernard	Arques	Bernard	Burgat Jeanne	
EPOUSE	Raynaud Elisabeth (absente)	Arques	Jean	Burgat Rose +	Pierre son frère est prst

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Le père lui donne la troisième partie de ses biens tels qu'ils seront après son décès, de valeur les dits biens de 30 livres
A réception, le futur fera reconnaissance, avec augment le cas de répétition avenant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père lui donne la troisième partie de ses biens, sa mère lui donne aussi la troisième partie de ses biens, se réservant l'un et l'autre la jouissance . De valeur le dit bien en « blot » de 45 livres	

signatures	Jean et Pierre Raynaud
marques	

Ref :	Date : 8/9/1749	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Gaillard Pierre (brassier)	Cassaignes	Antoine	Planel Catherine +	
EPOUSE	Reffre Marie	Véraza	Pierre	Fraiche Guilhaumette	Blaize Fraiche son oncle prst

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
90 livres dont quinze ont été versées en à compte (2 écus de six livres et un de trois), le reste payé en 2 fois à la fête de toussaint	Un acte du cinq octobre même année complète celui du 8 septembre in précise que Pierre Reffre a promis 60 livres pour les <i>dotalisses</i>	
A réception, le futur fera reconnaissance, avec augment le cas de répétition avenant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père donne au fils la moitié de ses biens et l'autre moitié à la fin de ses jours à condition que son fils soit tenu de le nourrir et entretenir sa vie durant Estimation des biens donnés 250 livres	60 livres

signatures	Gaillard père
marques	

Ref :	Date : 8/9/1749	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Reffre François	Véraza	Pierre	Fraiche Guilhaumette	Blaize Fraiche son oncle prst
EPOUSE	Jean Elisabeth	Véraza	Etienne +	Maurel Jeanne	Assistée de son frère Bd et de Antoine Saunière son beau-frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
75 livres (69 du père et 6 de la mère) 60 livres payées et le reste sur deux ans	Caisse en bois de sapin de valeur 6 livres	
Le futur sera tenu d'orner la future de robes bagues et bijoux. A réception il fera reconnaissance, avec augment le cas de répétition avenant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père donne au fils la moitié de ses biens et l'autre moitié à la fin de ses jours, se réservant l'autre moitié pour lui et son épouse. A la condition qu'ils vivront ensemble à même pot et feu et travailleront au bien commun. Seront tenus de faire, de moitié, les parties de Pierre et Barthélémy Reffre lorsqu'ils trouveront à se marier soixante et quinze livres à chacun. Estimation des biens à 230 livres	

signatures	
marques	

Ref :	Date : 27/9/1749	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Boyer Alexis (brassier)	Missègre			
EPOUSE	Delbourg Marguerite	Bouisse (gélis)	Jean +	Barbaza Marie	Présents ses frères Bernard et Jean et Jean Gibert son oncle

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
90 livres (legs que lui fit son père testament pris par Barrière curé de Bouisse et enregistré chez Cambriels) Sera payée en deux ans Jacques Pech (absent Mouisse curé faisant pour lui) son cousin germain lui fait présent de 120 livres et la future renonce à tout procès qu'elle avait pendant avec le dit Pech	Robe de raze commune valant quinze livres (sera remise au mariage)	
A réception futur fera reconnaissance, avec augment le cas de répétition avenant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Estimation des biens 300 livres	

Divers	
	En cas de prédécès ledit Boyer laisse à la future la jouissance, gardant viduité, d'un couvert ou borde avec la moitié du jardin tenant la borde (le tout valant 50 livres)

signatures	Bernard Delbourg (frère)
marques	

Ref :	Date : 28/9/1749	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Tisseyre Pierre (brassier)	Albières	Guillaume	Chauvet Marie	
EPOUSE	Magnia Anne (absente)	Albières	Martin +	Limousy Paule	Barthélemy son frère faisant pour elle

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Barthélemy donne à sa sœur tous ses biens sauf la maison dont il se réserve la moitié jusque à sa mort, le futur jouissant de cette moitié sera tenu de lui donner six livres tous les ans à la St Michel. Se réserve aussi la propriété d'un pré dont Tesseire pourra (tant que Bmy le voudra) prendre le « dail » mais Bmy pourra affermer le regain à qui bon lui semblera. Pour le seul foin du « dail » Tisseyre donnera 30 livres par an à la St Michel. Barthélemy payera la taille du pré, moyennant ce la sœur n'aura plus rien à prétendre sur les biens de son frère. Si Tesseire fait des recherches sur le dit pré Barthélemy promet fournir la moitié des frais contre les agresseurs. Estimation des biens 200 livres

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père lui donne la moitié de ses biens se réservant l'autre moitié Estimation des biens à 100 livres	

signatures	Présents Guillaume Robert de la Prade et Louis Robert de la Tour rdts aux verreries de Moussan
marques	

Ref :	Date : 9/12/1749	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Cros François (brassier)	Bouisse	Jean	Devèze Jeanne	Alexis et Jean ses frères sont présents
EPOUSE	Valmigère Marguerite (absente)	Valmigère	Pierre (brassier)	Valmigère Jeanne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Le père donne à la fille tous ses biens s'en réservant la jouissance de la moitié tant pour lui que pour sa femme, de pouvoir les vendre en cas de besoin pour leur subsistance à la conditions que les futurs seront obligés de donner à Anne, Marianne, Marie et Catherine leurs belle-sœurs 45 livres et une caisse en bois de sapin de valeur de 4 livres (confirmer sur original) au mariage ou à 25 ans. En attendant seront nourries et entretenues sur le bien au profit duquel elles travailleront. Paiement de moitié si vivent ensemble et à même pot Valeur des biens donnés 280 livres

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
S'oblige de rapporter sur les biens de son beau-père 240 livres (laquelle ledit Valmigère emploiera pour niper la future épouse ou pour survenir aux affaires et liquide de la maison) et 30 brebis valant 3 livres 10 sols pièce. Cent vingt livres et les brebis avant le mariage le solde sur quatre années à N D d'Août . Si séparation le futur ne pourra exiger que la moitié du bétail.	
A réception le beau père sera tenu de reconnaître sur ses biens	

signatures	
marques	

Ref :	Date : 1/1/1750	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Maury Mathieu	Bains (Sibade)	Hyacinthe	Maury Bernarde	Présent son cousin Bd Cros de Pébrières
EPOUSE	Clotes (Babou) Guillaumette	Cassaignes	Jean +	Clotes Catherine	Assistée de ses oncles Jean Pierre Clotes et Jean Fcs Rougé

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Se constitue ses biens et par exprès cuex advenus des légats par testament du père (captier Espéraza) et de la mère (Siau Couiza) Valant 150 livres

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne 150 livres qui sera payée de jour en jour	
Sur laquelle il sera tenu de reconnaître l'apport de la future	

signatures	
marques	

Ref :	Date : 3/1/1750	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Gavignau Joseph	Bains de Rennes			Présent Jean Pierre son frère
EPOUSE	Cassignac Elisabeth (absente)	Bains de Rennes	Pierre	Tisseyre Marianne	Présent son beau-frère Etienne Tisseyre

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Le père lui donne tous ses biens dont il se réserve la jouissance pour lui et son épouse à la charge des futurs de faire les partis de Anne sœur d'Elisabeth à son mariage ou au terme et paiement qui seront convenus ensemble soit 75 livres ; seront tenus de lui bailler quatre linseuls de 20 pans chacun une paillasse, un traversin garni de 25 livres de plumes, une couverture de laine, une veste et jupe de raze double, un garde robe bois de sapin fermant à clef et une brebis <i>lenant</i> , tous les effets et nipes lui seront baillés avant son mariage. Convenu qu'ils vivront en commun et travailleront au profit de la maison
Le père sera tenu d'orner sa fille de bagues et bijoux		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Gavignaud rapporte cent vingt livres soit cinq louis de vingt et quatre livres.	
En cas de séparation Gavignaud ne pourra répéter que les cent vingt livres et ne pourra jouir des biens donnés par ses beau-parents qu'après leur décès.	

signatures	
marques	

Ref :	Date : 28/8/1750	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Audouy Blaize	Fourtou	Jean François +	Cube Anne +	Accompagné de J.B Cube son cousin
EPOUSE	Raynaud Rose (absente)	Arques	Jean	Burgat Rose	Assisté de son frère Pierre (Soulatge) et de son beau fils Bernard Raynaud meunier à Serre

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Le père donne à sa fille le tiers de ses biens tels qu'ils seront après son décès, de la valeur de 30 livres
A réception, le futur sera tenu de reconnaître avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le futur fait donation à la future de cent livres à prendre sur ses biens, gardant viduité. A déclaré ces biens être de la valeur de cent vingt livres	

signatures	Audouy, Raynaud et Cube
marques	

Ref :	Date : 2/10/1750	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Maury Jean Baptiste	Bains (Sivade)	Jean	Denarnaud Marie +	
EPOUSE	Gaillard Marianne (absente)	Peyrolles	Jacques	Lacroux Marguerite +	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Tous ses biens mais se réserve la jouissance de la moitié pour lui et son épouse en cas de séparation. Maury sera tenu de payer trente livres à Catherine Gaillard à son mariage. Valeur des biens donnés 130 livres

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré n'avoir nul bien	

signatures	
marques	

Ref :	Date : 13/10/1750	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Boni Pierre (brassier)	Fourtou (la mouline)	Jean	Désarnauds Marie +	
EPOUSE	Chauvet Jeanne	Fourtou (Marot)	Antoine +	Bourrel Marie	Accompagnée de Jean son frère et Pierre Bourrel son oncle

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue 136 livres au moyen 68 livres payées par son frère (onze écus de six livres et quarante sols). Le solde en deux versements à la fête de tousaint.		
A réception époux et son père reconnaîtront avec augment en cas de répétition		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père constitue au fils la moitié de tous ses biens et l'autre moitié au décès, s'en réservant la jouissance et faculté de vendre pour sa subsistance, à la condition de vivre ensemble « à même pot et feu » de payer les dettes de moitié et à condition de payer à Jacques, Jean Baptiste, François, Jean et Antoine ses frères vingt et quatre livres au mariage ou à 25 ans et à Catherine sa sœur soixante livres au mariage ou à 25 ans Si ne peuvent vivre en commun le futur ne paiera que la moitié des légats Biens donnés estimés à 290 livres	

signatures	
marques	

Ref :	Date : 2/11/1750	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Bascou Jean Pétit	Fourtou (la moulaine)	Etienne		Assisté de Jean son frère aîné
EPOUSE	Izard Marguerite (absente)	Cucugnan	Mathieu	Caunel Jeanne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
90 livres payables en trois ans à compter de ce jour.	Quatre linseuls Une couverture laine Deux habits composés de veste et jupe de cadis ou raze Une jupe drap de pagès Un traversin ou coussin boutane garni de 25 livres de plume Le tout sera remis avant la célébration	
A réception époux reconnaîtra avec augment en cas de répétition		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Le frère de l'époux lui donne la moitié de tous ses biens et l'autre moitié à la fin de ses jours dont il se réserve la jouissance ainsi que de la maison où il habite (qui n'entrera pas dans le partage en cas de séparation) dont il se réserve la jouissance pour lui et Marguerite Tisseyre son épouse.</p> <p>Convenu qu'ils vivront à même « pot et feu » et paieront dettes et légats de moitié.</p> <p>Si séparation est convenu que le legs que le père fit à Jean petit, aux pacte de Jean son aîné, sera nul et non avenu.</p> <p>En cas de séparation seront tenus de donner l'un à l'autre le passage à l'eau pour arroser leurs pièces</p> <p>Estimation des biens à 190 livres</p>	Trente livres

signatures	
marques	

Ref :	Date : DATE	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Azais Guillaume	Bains de Monferran	Louis +	Calas Marie	
EPOUSE	Azais Marie	Arques	Etienne +	Espeut Catherine	Présent son beau frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
45 livres en deux versements à la Saint Michel	Sa mère lui constitue le legs fait par son père (20/6/1736 Désarnauds Bouisse) Une robe de raze commune Une couverture laine Deux linseuls toile commune Un coussin garni de 25 livres de plume Le tout payable avant le mariage	
A réception époux reconnaîtra avec augment en cas de répétition		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Sa mère lui donne tous ses biens s'en réservant a jouissance est convenu qu'ils vivront à « même pot et feu » et qu'ils travailleront au dit bien. Le futur sera tenu de payer les légats fait par son père à ses frères dans son testament (Siau Espéraza) et dettes s'il y en a. Estimation des biens à 120 livres	30 livres

signatures	
marques	

Ref :	Date : 26/1/1751	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Raynaud Antoine	Peyrolles (pontils)	Pierre +	Fraiche Marie	Assisté de Jacques son frère
EPOUSE	Mouinié Marie	Arques (Frau basse)	Pierre +	Azais Catherine	Présent son beau frère Pierre Saunière époux de Catherine Mouinié

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		<p>Son beau-frère et sa sœur lui constituent la moitié de ses biens, vivant ensemble à même « pot et feu »</p> <p>En cas de séparation seront obligés ledit Saunière et son épouse lui relâcher la moitié des dits biens donnés.</p> <p>Le futur sera tenu de payer la moitié des dettes et légats s'il y en a.</p> <p>Le bien « en blot » estimé à 140 livres</p> <p>Le dit Saunière a dit avoir en son pouvoir du dit Raynaud représentée en grains cavaux et pièce de terre (aux pontils) la somme de 125 livres</p>
<p>Les quelles sommes de 75 livres et 125 livres le dit Saunières promet lui remettre en cas de séparation et ne pouvant vivre ensemble et au cas la donation faite par ladite Catherine à sa sœur ne pourrait valoir et ne pourra exiger que la dite somme reportée</p>		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>L'époux se constitue 75 livres soit 45 du legs de Jacques son grand père dans son testament (Roudel 11/12/1735) 7 livres 10 s pour ce qui le compète de la constitution de sa mère et 27 livres 10 sols que son frère lui donne et moyennant ce se tiendra pour satisfait.</p> <p>Payables les 75 livres ainsi : 45 avant le mariage et le reste à la prochaine fête de Pâques dans un an</p>	

Divers	En cas de prédécès du futur l'épouse sera jouissante du bien.
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 31/1/1751	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Azais Raymond	Arques (Perruche)	Louis	Maury Marie	Anne sa sœur l'assiste
EPOUSE	Rivière Geneviève	Bouisse (St Pancrace)	Jean +	Maury Marie +	Assistée des ses sœurs Anne et Marie Rose et de ses beau-frères Jean Bernard (Sauzède), Jean Pierre Azais Perruche

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue 70 livres dont 45 ont été remis au futur		
A réception époux reconnaîtra avec augment en cas de répétition		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Le père donne au futur tous ses biens à condition de vivre ensemble à « même pot et feu » et de travailler au profit de la maison. Se réservant pour lui et son épouse la moitié des dits biens. Seront tenus de donner, de moitié :</p> <p>à Jean Azais tailleur à Soulatge (fils et beau frère) la somme de soixante livres (payable après le décès du père)</p> <p>à Marianne Azais la somme de quatre vingt dix livres, quatre linseuls une robe et jupe raze une couvert laine une caisse bois à son mariage et vivant ensemble avec son père. Les susdits effets estimés à 30 livres</p> <p>Estimation du bien donné 180 livres</p>	

signatures	
marques	

Ref :	Date : 22/4/1751	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Rivière Barthélémy	Saint Salvaire			
EPOUSE	Clotes Catherine (vve Raynaud)	Peyrolles			

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue 135 livres à prendre sur ses biens solides et privilégiés		
A réception époux reconnaîtra avec augment en cas de répétition		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse

Divers	Si prédécès de l'époux, il lui laisse la jouissance d'une chambre meublée (avec ameublement valant 40 livres) et une pension annuelle de trois setiers de blé et trois setiers de seigle payable à la fête de N D de septembre
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 31/5/1751	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Izard Julien	Cucugnan	Jean +	Gélis Thècle	
EPOUSE	Conte Anne (absente)	Albières	Pierre	Bousquade Marie +	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		<p>Le père lui donne tous ses biens étant convenu qu'ils vivront « à même pot et feu » et travailleront au profit de la maison. Les futurs paieront</p> <p>à Martial Conte à son mariage 30 livres et 7 brebis jeunes de valeur de 4 livres chacune</p> <p>à Magdelaine Conte à son mariage ou à 25 ans 60 livres et un coffre valant 6 livres</p> <p>En attendant Martial et Magdelaine seront vêtus nourris et entretenus sur ledit bien tant en maladie qu'en santé et travailleront au profit de la maison.</p> <p>Convenu que le beau-fils ne pourra se séparer et qu'au cas veuille le quitter et se séparer ne pourra exiger que ce qu'il a rapporté et la moitié de la récolte pendante au dit moment. Le beau père se réservant après la séparation la jouissance du susdit bien</p> <p>Estimé le bien à 400 livres</p>

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Promet rapporter cinq cents livres dans deux ans	

Divers	Se réservant ledit Comte 10 livres pour en disposer à ses gré et volonté
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 28/6/1751	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Delbourg Jean dit castel	Bouisse (gélis)			
EPOUSE	Pech Elisabeth	Bouisse (Font de Razouls)	Jacques +	Sabouraud Anne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
75 livres du chef de la mère à prendre sur les biens du père		Tous les biens que feu Jacques Pech son père lui a laissé dans son testament (16/3/1747 Arques) Valant le dit bien 300 livres

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Se constitue 800 livres qu'il promet rapporter sur les biens de la future dans deux ans	
La future fera reconnaissance à réception	

signatures	Is Paiche
marques	

Ref :	Date : 26/6/1751	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Delbourg Jean	Bouisse (gélis)	Jean (naudet)		
EPOUSE	Delbourg Marianne		Bernard	Cros Toinette	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Se constitue tous et chacun ses biens d'une valeur de 500 livres

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Se constitue trois cents livres qu'il promet rapporter sur le dit bien	

Divers	Il semble que le contrat ait été rompu
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 13/10/1751	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Cantié Guilhaume(absent)	Salagriffe	Etienne	Autiol Françoise	
EPOUSE	Villefranche Marie (absente)	Albières	Jean	Montpellier Jeanne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Cent vingt livres Soit soixante livres avant le mariage et le solde dans un an	Deux habits composés de veste jupe l'un de drap de pagès l'autre de raze Quatre linseuls toile commune Une couverte laine moyenne valeur Un traversin sans plume Une paillasse Un armoire bois de sapin Payable avant le mariage	

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père lui fait donation de tous les biens dont il se réserve la moitié pour lui et sa femme. Le futur sera tenu de payer à son beau-frère Etienne la somme de cent vingt livres (dont quatre vingt dix serviront de légitime sur les biens des parents et trente sur les intentions qu'il pourrait avoir sur les biens de sa mère) Estimation des biens 280 livres	60 livres

signatures	
marques	

Ref :	Date : 17/10/1751	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Monge Léonard	Missègre	Jean	Maury Marianne +	
EPOUSE	Gibert Marie	Missègre	Barthélémy	Andrieu Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Cent livres (60 du chef du père 40 de celui de la mère) Il promet payer avant le mariage		
Le futur fera reconnaissance à réception, avec augment.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Son père lui donne la moitié de ses biens à la réserve de deux maisons celle qu'il habite et une qu'il a De Jean Delfour à la condition de payer à Jeanne Monge sa nièce et petite fille du dit Jean 150 livres à ses pactes de mariage ou à vingt cinq ans et c'est pour les prétentions qu'elle et son feu père Vincent Monge pourraient avoir sur les biens de Jean Monge. Paiement se fera de moitié père et fils. Dans les cent cinquante livres sont comprises trente livres pour satisfaire prétentions de Marianne sur les biens de sa grand mère Marianne Maury Vivront ensemble à « même pot et feu » travailleront au profit de la maison</p> <p>Estimation des biens donnés à cent cinquante livres.</p>	

signatures	
marques	

Ref :	Date : 17/10/1751	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Gibert Jean	Missègre	Barthélemy	Andrieu Marie	
EPOUSE	Monge Rose	Missègre	Jean	Maury Marianne +	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
150 livres (120 de son chef 30 de la mère) laquelle somme sera remise ainsi : cent avant le mariage et cinquante dans deux ans à compter dudit jour		
Le futur fera reconnaissance à réception, avec augment.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père lui donne la moitié de tous ses biens d'une valeur de cent cinquante livres, la mère cent trente sept livres dix sols à condition qu'ils vivent ensemble à « même pot et feu » et que le fils travaille au profit de la maison Convenu que si le père n'a pas disposé en faveur de quelqu'un d'autre des biens réservés ils appartiendront au fils qui paiera dettes et légats	

signatures	
marques	

Ref :	Date : 29/11/1751	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Bourrel Barthélemy	Béssède	Arnaud	Cathala Marguerite	
EPOUSE	Maury Anne	Arques	Jean	Carla Constance	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Ses père et mère lui donnent tous leurs biens s'en réservant la moitié étant convenu qu'ils vivront ensemble « à même feu et pot » . Participeront par moitié aux pactes de Françoise et Bernarde Maury (filles et belle-sœurs) ou à 25 ans, leur donneront à chacune 45 livres et deux linseuls jusque alors seront vêtues nourries et entretenues sur le dit bien. Participeront de moitié père et beau-frère (le beau père en son nom et celui de son épouse). Valeur des biens 100 livres ceux de Maury et autant pour l'épouse.
A réception, Maury sera tenu de reconnaître la somme sur ses biens		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
L'époux se constitue trois cent livres qu'il promet remettre à son futur beau-père savoir avant l'acte 177 livres au moyen d'un mulet de valeur 135 livres et 42 livres en argent et pièces de cours. Le solde dans le courant du mois de septembre prochain. Convenu que Bourrel ne pourra répéter la somme qu'après le décès de Maury et de son épouse	
Sera tenu d'orner la future de bagues et bijoux qui lui seront acquis en cas de prédécès	

signatures	
marques	

Ref :	Date : 2/12/1751	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Saunière Etienne		Antoine	Barthés Françoise +	
EPOUSE	Barthés Anne	Arques	Antoine	Monge Jeanne Marie	Assistée de Louis Sire son oncle chirurgien de Bouisse

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Sa mère lui donne deux cents livres. Cent avant le mariage pour acheter un lit. Le solde un an après les noces	Cinquante livres seront données avant le mariage par la mère pour l'achat de « nipes »	
A réception le futur reconnaîtra sur ses biens avec augment pour le cas de répétition survenant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne quatre cent vingt livres savoir vingt livres avant le mariage pour acheter le lit et les quatre cent livres seront payées au dit Etienne qui a promis de vivre ensemble le jour où il le quittera en argent ou bien fonds au choix du père. Est convenu que s'il le quitte il lui cède la maison qu'il habite dont Etienne est héritier par le testament de sa mère (Arques)	

signatures	Barthés et Sire
marques	Saunière une croix

Ref :	Date : 14/12/1751	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Coudié Jean Pierre (brassier)	Camps	Pierre +	Moulines Delphine	
EPOUSE	Espeut Marie (absente)	Auriac (Espeut)	Jean	Gibert Jeanne +	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Le père lui donne tous ses biens à condition de vivre « à même feu et pot » ; si séparation se réserve la jouissance de la moitié du bien donné. Convenu aussi qu'ils donneront 60 livres à Marianne Espeut (fille et belle sœur) pour son mariage ou à 25 ans. De même paieront à Alexis, Antoine, Barthélémy et Jean Espeut (fils et beau-frères) quarante cinq livres et une brebis de valeur de quatre livres à leur mariage ou à 25 ans. En attendant seront nourris vêtus et entretenus sur ledit bien sur lequel ils travailleront. Convenu que la participation se fera de moitié (séparés ou non) Estimation du bien à deux cent quatre vingt dix livres

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le futur doit rapporter sur les biens du beau père deux cent cinquante livres soit cent vingt livres en bétail à laine qu'il promet remettre avant la célébration du mariage et trente livres présentement au moyen de cinq écus de six livres. La quelle somme et celle de deux cent vingt livres sera reconnue par ledit Espeut sur tous les biens donnés et qui ne pourra être répétée en cas de séparation sur la moitié réservée par Espeut	
Il semble que le notaire ait commis une erreur à propos de la première estimation du bétail	

signatures	Espeut
marques	

Ref :	Date : 18/1/1752	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Rougeas Guillaume (brassier)	Bugarach (vialasse)	Jean +	Rouger Bernarde	
EPOUSE	Saunière Jeanne (veuve Denarnaud)	Peyrolles	Antoine +	Raynaud Jeanne +	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
78 livres legs que lui fit son père à son mariage avec feu Joseph Denarnaud (22/10/1747 Arques). Laquelle somme, ou partie d'icelle son frère l'ayant reconnue de Jean Denarnaud beau-père de la fiancée, il promet payer : douze livres présentement et le solde dans un an et huit mois savoir trente trois livres à la St Michel et le reste un an après		
A réception le futur fera reconnaissance avec augment le cas de répétition survenant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens de la valeur de cent vingt livres	

Divers	En cas de prédécès de l'époux la veuve sera jouissante du bien gardant viduité.
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 25/1/1752	Lieu : Bouisse			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Mir Antoine	Albières	Antoine	Arquier Marie	
EPOUSE	Calvet Jeanne (absente)		Raymond	Gout Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
90 livres dont trente ont été payées au passage de l'acte (5 écus de 6 livres); trente livres seront payées à N D d'Août et le solde un an plus tard.	Une couverture de laine Un traversin garni de vingt cinq livres de plumes Une jupe de drap de pagès ou raze Un coffre bois de sapin fermant à clé Seront payés avant la célébration du mariage	
Lorsque le « Saurines » aura reconnu la susdite somme la reconnaîtra avec l'augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son oncle Jean Mir lui donne tous ses biens s'en réservant la jouissance tant pour lui que pour Geneviève Raynaud sa femme, se réservant aussi cinquante livres sur son bien sa vie durant à la condition que le futur et son épouse vivront avec lui et sa femme Estimation des biens donnés à deux cents livres	30 livres

signatures	C R (Calvet Raymond) + (Mir Antoine) M (Mir Jean)
marques	

Ref :	Date : 5/4/1752	Lieu : Fourtou (Marot)			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Guichou Pierre	Fourtou (la Mouline)	Jean +	Alquié Jeanne	
EPOUSE	Chauvet Marie	Fourtou (Marot)	Jean	Chauvet Catherine	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
120 livres dont 60 seront utilisées pour les nipes et payées avant la célébration du mariage, le solde le 1/11/1753		
A réception le futur sera tenue de reconnaître avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Se constitue 150 livres	

signatures	
marques	

Ref :	Date : 29/4/1752	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Raynaud Jean	Cassaignes (né au pontils)	Pierre +	Fraiche Marie	Son oncle Bernard Raynaud l'assiste
EPOUSE	Constans Anne vve Rey Simon	Saint Louis	Jean +	Audonnet Anne	Accompagné de Paulet son frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
105 livres dont trente livres au passage de l'acte le solde en deux ans. La future donne pouvoir à son frère de retirer sur les biens de son feu premier mari	Quatre linseuls de toile de valeur de trois livres chacun et une caisse de valeur 3 livres. Lesquelles choses ledit Paulet s'engage remettre au futur avant le mariage	
A réception le futur fera reconnaissance avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Lui donne cent livres à prendre sur ses biens en cas de prédécès de l'époux. Valeur de ses biens 190 livres	

Divers	Convenu qu'en cas de prédécès les robes bagues et bijoux seront acquis à la future
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 31/5/1752	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Caverivière Alexis (tailleur d'habits)	Missègre	Jaques +	Cajoulet Jeanne	
EPOUSE	Cros Marie	Missègre	Jean Pierre +	Dezarnauds Marguerite	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Tous et chacun ses biens évalués à 90 livres
A réception le futur fera reconnaissance avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Estimation de ses biens 75 livres	

Divers	Sera tenu le futur époux d'orner la future de bagues et bijoux et robes aux dépends de ladite constitution.
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 20/1/1753	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Raynaud Antoine (brassier)	Arques	Bernard	Burgat Jeanne	
EPOUSE	Cambriels Elisabeth (vve)	Bouisse	Claude +	Maury Marianne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
200 livres à prendre sur les biens de son feu premier mari		
A réception le futur fera reconnaissance avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Père lui donne une pièce de terre d'une sétérée partie en champ partie en vigne estimée à 60 livres	

signatures	
marques	

Ref :	Date : 11/2/1753	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Rouch Jean (absent)	Bugarach	Louis		
EPOUSE	Guichou Jeanne	Fourtou (la mouline)			Jean son frère faisant pour elle

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Legs de trente livres contenu dans le testament de son père (Désarnaud à Bouisse le 17/7/1746) seront payées à la St Jean Baptiste	Veste et jupe burat double Trois linseuls de dix huit pans de vingt quatre sols la canne, Une couverture de laine de huit livres Une boutane pour faire un coussin de valeur de deux livres dix sols Une caisse bois de sapin de quatre livres. Les quelles nipes seront remises avant le mariage	
A réception le futur fera reconnaissance avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne tous ses biens s'en réservant la jouissance sa vie durant à la charge de payer à Bernard Rouch cinq livres à son mariage. Estimation des biens 20 livres	

signatures	Rouch Louis
marques	

Ref :	Date : 3/5/1753	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Limouzy Barthélemy	Albières	Jean +	Gibert Anne	Présent son beau frère Jean Mir
EPOUSE	Arquié Elisabeth	Salza	Etienne	Sourgnès Jeanne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
36 livres payables en deux fois à la Saint Michel	Quatre linseuls Quatre cannes de toile pour faire une paillasse Une couverture de laine Un cabinet bois de poirier Une veste jupe raze Le tout remis à la célébration du mariage	
A réception le futur fera reconnaissance avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Ses biens de valeur 75 livres	30 livres

signatures	
marques	

Ref :	Date : 2/6/1753	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Cros Jean	Bouisse	Bernard +	Delbourg Anne	
EPOUSE	Fraïsse Marguerite (absente mais présente sur la fin de cet acte)	Valmigière	Blaize	Chauvet Marguerite +	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Marguerite Désarnaud fait don à sa filhastre de 90 livres à prendre sur ses biens après sa mort.		<p>Le père donne à la fille tous ses biens, se réservant la jouissance de la moitié sa vie durant , en cas de séparation car il est convenu qu'ils vivront ensemble à la charge de payer cent cinquante livres à Jean Jacques son fils et cent livres et un cabinet valant neuf livres à Anne leur frère et sœur à leur mariage, paieront aussi à Jean Jacques en son temps 4 brebis tersonnes, jusqu'au dit temps seront nourris vêtus et entretenus sur le bien au profit duquel ils travailleront. Si Jean Jacques ne veut rester avec son beau-frère celui ci lui baillera les 4 brebis tersonnes</p> <p>Etant convenu aussi que si prédécès de Blaise, Marie Désarnaud seconde épouse sera vêtue nourrie et entretenue sur son bien gardant viduité et lui sera payée la pension fixée dans son CM (Arques)</p> <p>Blaise veut que pareille somme (150 livres et 100 livres payées à J Jacques et Anne) soit pris sur les biens de feu Pierre son fils étant chargé dans son contrat de mariage avec Marie Coudié de payer la moitié des légats.</p>

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Se constitue quatre cent quarante livres à compte de laquelle il a remis deux cent trente quatre livres au moyen de quarante brebis sept agneaux et une jument. Les deux cent dix livres restant s'oblige à les remettre dans un an	
A réception le futur beau père fera reconnaissance sur les biens de sa fille	

signatures	
marques	

Ref :	Date : 19/12/1753	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Sivade Clément	Missègre			
EPOUSE	ConstansJ eanne veuve de Gibert Guillaume	Missègre			

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
120 livres		
A réception le futur reconnaîtra avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Estimation à 120 livres	

signatures	
marques	

Ref :	Date : 7/1/1754	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Duchamps Alexis brassier (absent)	Fourtou (Bernède)	Jean	Chaluleau Jeanne	
EPOUSE	Audouy Paule (absente)	Fourtou (Audouy)	François	Barthélemie Marguerite +	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
69 livres savoir trente de son chef et 39 du chef de Jean Audouy oncle et parrain de la future d'après son testament (Péprax St Paul), payable en quatre ans premier versement à la St Michel		
A réception le futur reconnaîtra avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Ses père et mère lui constituent tous leurs biens dont ils se réservent la jouissance à charge pour ledit fils de payer à Anne, Marianne et Jean ses sœurs et frère trente livres à chacun (15 du chef du père autant de la mère) et une caisse d'avet aux filles à leur mariage ou à 25 ans. Jusqu'au dit temps seront vêtus, nourris et entretenus sur ledit bien sur lequel ils travailleront. Estimation du bien donné 120 livres (par moitié père et mère)	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 12/1/1754	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Raynaud Jean Pierre	Peyrolles	Pierre	Saunière Guilhaumette	
EPOUSE	Doutre Paule		Michel +	Izard Toinette	Claude son frère l'assiste

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
15 livres du chef de sa mère qu'elle a payées pour servir aux « nipes »		45 livres à prétendre sur les biens de son feu père
A réception le futur reconnaîtra avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Ses père et mère lui donnent la moitié de leur bien étant convenu qu'ils vivront à même pot et feu. Cas de séparation ne pourront jouir que de la moitié du bien donné, c'est à dire du ¼ des biens des parents de valeur de cent livres</p> <p>Etant convenu que les parents pourront faire à loisir du bien non donné</p>	

signatures	Pierre Raynaud et Claude Doutre
marques	

Ref :	Date : 26/1/1754	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Belard Arnaud	Buc (Gauzi)	Arnaud +	Desarnauds Anne	Assisté de Laurents son frère
EPOUSE	Delbourg Marianne (rdt depuis 6 ans à Cravides)	Bouisse (Rességuier)	Antoine	Rességuier Marianne +	Assistée de son beau frère Raynaud Pierre

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue ses biens pouvant être de la valeur de 30 livres		
A réception le futur reconnaîtra avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son frère Laurent lui donne tous ses biens qu'il se réserve sa vie durant . Une vigne est exclue de la donation. Comme il est infirme son frère devra l'entretenir jouissant de ses biens estimés à quarante livres.	

signatures	
marques	

Ref :	Date : 1/2/1754	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Tiffou Jean Baptise (brassier)	Bains (Cercle)	Michel	Denarnaud Catherine	
EPOUSE	Maury Jeanne (absente)	Arques (pébrières)	Pierre	Bernard Jeanne	Présents Hyacinthe le frère et Jean Boutet

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
45 livres dont quinze seront payées avant le mariage. Le solde sur deux ans à compter dudit jour	Quatre linseuls de dix huit pans toile commune Une couverte laine moyenne valeur Veste et jupe raze Un tablier de cadille Seront payés avant le mariage	
A réception le futur reconnaîtra sur ses biens présents et à venir pour répéter avec augment si besoin		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le futur a déclaré n'avoir aucun bien	

signatures	Jean Boutet signe
marques	

Ref :	Date : 13/2/1754	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Chaluleau Raymond (absent)	Fourtou (bernède haute)	Raymond	Fouga Agnès +	
EPOUSE	Guichou Marianne (absente)	Fourtou	Antoine +	Fabre Anne (faisant pour elle)	assistée de Jean Chaluleau son 2d mari

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		La mère et son 2d mari font donation de tous leurs biens s'en réservant la jouissance, et le dit Jean Chaluleau 60 livres et Anne Fabre 10 livres Estimation du bien à 100 livres
A réception le futur reconnaîtra avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père donne à son fils tous ses biens à condition de payer à son frère Jean 60 livres à son mariage ou à 25 ans, se réservant la jouissance du bien sa vie durant. Vivront ensemble à même pot et feu et travailleront au profit de la maison Estimation du bien à 100 livres	

signatures	
marques	

Ref :	Date : 13/5/1754	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Cros Mathieu (rdt Vdbelle)	Albas	Jean	Gazaniol Barthélemie +	
EPOUSE	Arquié Jeanne	Albières	Barthélemy	Alard Marguerite	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
30 livres payables en deux versements à la fête de St Michel		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse

Divers	Et comme le futur n'a nul bien il sera tenu de placer en bien fonds la susdite constitution lorsqu'il trouvera un fonds propre pour ce faire avec l'augment
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 22/9/1754	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Valmigère Jean (brassier)	Valmigère	Bernard	Banidès Marguerite	Assisté de Jean frère aîné
EPOUSE	Raynaud Magdelaine (absente)	Arques	Paul	Vidal Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
50 livres du père 10 de la mère, en paiement de laquelle ledit Raynaud baille une maison en soutouil audit Arques dont ils ne pourront jouir que dans quatre ans.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le futur donne une pièce de terre à la future de valeur de trente livres et n'a d'autre bien	

signatures	
marques	

Ref :	Date : 27/10/1754	Lieu : Bouisse			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Azam Louis	Bouisse			Accompagné de son frère Antoine
EPOUSE	Vasque Marianne	Montjoi	Jean +	Sire Marguerite	Assistée de son frère Jean et de son oncle Louis Sire

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge, meubles	Immeubles, bétail et foncier
74 livres de ses père et mère dont 14 serviront aux nipes et seront payées avant le mariage. Le solde en deux versements de 30 livres à la St Michel de septembre		le Sieur Louis Sire oncle de la future épouse pour la bonne amitié qu'il a pour elle ou pour les bons et agréables services qui reçoit journellement d'elle ou qu'il espère en recevoir a l'avenir lui fait donation de la somme de trois cent livres a prendre sur ses biens plus solides et privilégiés après son décès ensemble lui fait donation d'une maison ou pailhier estimé à 20 Livres.

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Pour la bonne amitié que le dit Sr Azam futur époux a pour sa future épouse lui fait donation de la somme de cent livres pour faire et disposer a ses grés et volonté de plus veut quelle soit jouissante de quatre sestiers de grains savoir deux sestiers que Jaques et Nadal Pech de font de Razouls et Jean Pech et les hoirs de Jaques Pech de la dite métairie lui font de rente annuelle De laquelle rente veut que la dite future épouse soit jouissante gardant viduité	

signatures	Azam, Jean Bascou, Louis Sire
marques	

Ref :	Date : 27/4/1755	Lieu : Arques			
3E7630	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	NOTES
EPOUX	Maury Alexis	Bains (sivade)	Hyacinthe	Maury Bernarde +	
EPOUSE	Deloupy Germaine (absente)	Bains (Bézis)	Jean	Tiffou Marie	Présents :Mathieu et Antoine Deloupy ses oncles

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Son père lui donne la moitié de tous ses biens à condition que les futurs vivront à feu commun avec leur beau-père Biens donnés de la valeur de 250 livres.

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne cent cinquante livres qu'il s'oblige payer en deux fois 75 livres à la fête de St Michel (prochaine et suivante). S'engage aussi Alexis Maury à rapporter sur les biens de son beau-père 60 livres et vingt huit bêtes à laine (moutons et brebis) de 4 livres 10 sols pièce qu'il a gagné en servant de valet. Le père a déclaré ne rien prétendre sur les biens gagnés par Alexis qui de son côté n'a plus rien à demander sur les biens de ses parents.	
Le futur beau-père reconnaîtra à réception sur les biens donnés à la future	

signatures	Alexis Maury , Deloupy Antoine
marques	